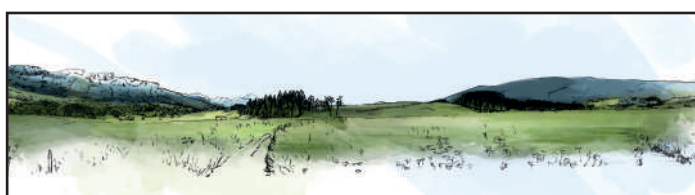




CAHIER

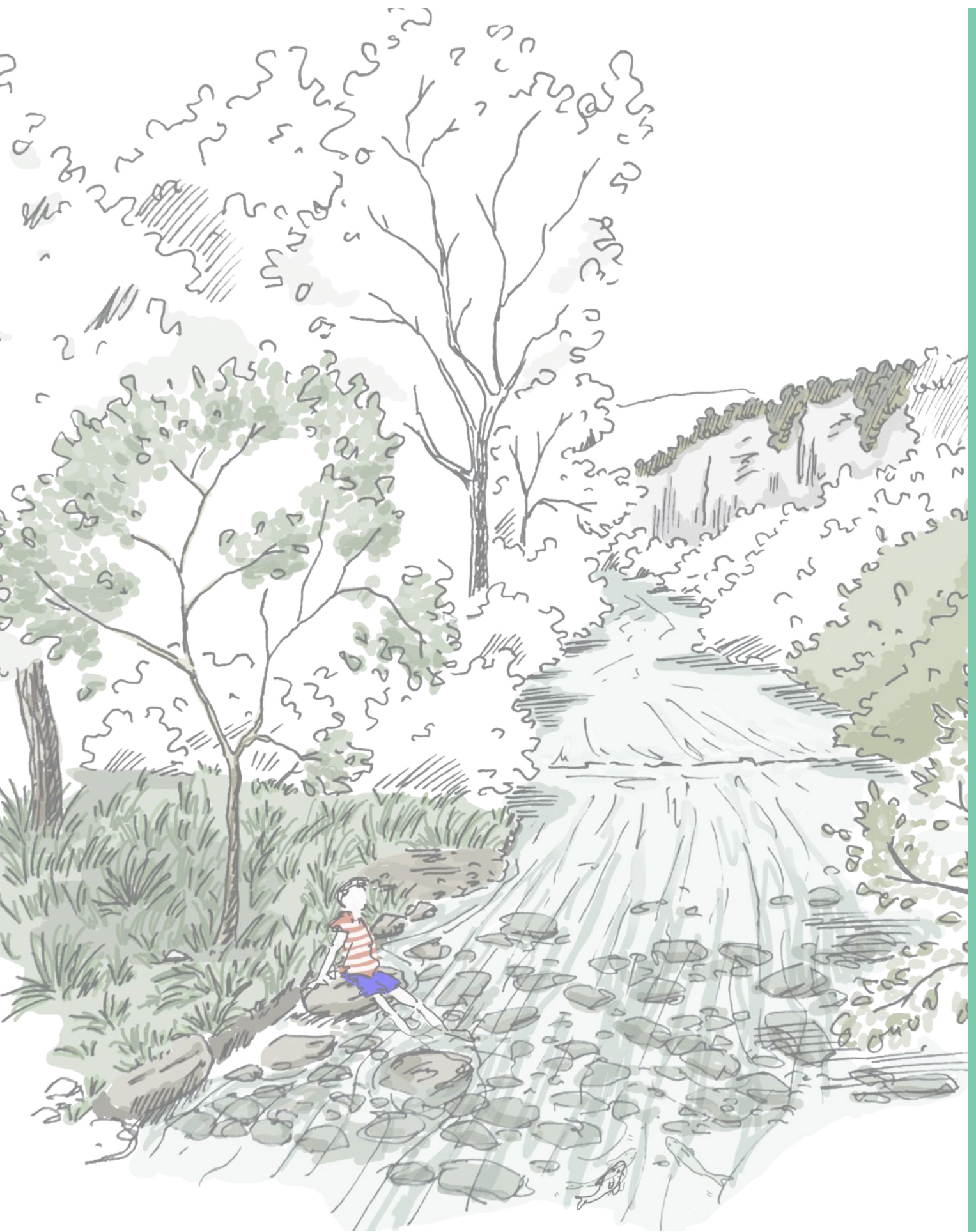
DES

PAYSAGES



LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE





LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

La qualité d'un paysage se révèle par les éléments qui constituent sa singularité et dans la manière dont il fonctionne sur les plans environnemental, social et économique. Une fois les caractéristiques déterminantes d'un paysage identifiées, on peut définir des objectifs de qualité, sur lesquels on s'appuie pour agir en veillant à ce qu'il conserve ses caractères, pour maintenir ses dimensions multifonctionnelles et renforcer sa perception par la population.

On distingue deux catégories d'objectifs de qualité paysagère :

• Les objectifs de conservation du paysage

Ils définissent les propriétés qu'il est important de conserver et de favoriser dans un paysage et déterminent la marge de manœuvre à disposition pour les utilisations et les développements.

Ils sont généralement atteints au moyen de mesures visant à protéger, maintenir et développer les caractéristiques rares, typiques ou marquantes du paysage. Dans les aires protégées, les objectifs de protection servent ceux de conservation du paysage.

• Les objectifs d'évolution du paysage

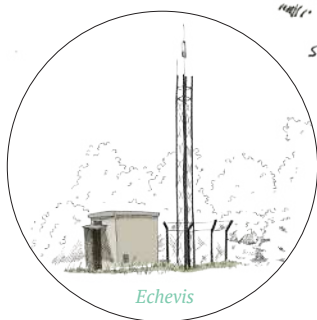
Ils tiennent compte des objectifs de conservation du paysage, qui fixent le cadre des évolutions possibles. Pour renforcer le caractère d'un paysage, on limite les atteintes qu'il peut subir et on recrée ou on réinterprète ses éléments caractéristiques. Les utilisations du sol et le développement territorial sont organisés de manière à ce qu'ils contribuent à le renforcer et à le faire évoluer positivement. Les objectifs d'évolution du paysage sont atteints au moyen de mesures d'aménagement actif qui développent ou revalorisent les caractéristiques du paysage. Ces mesures favorisent en outre les utilisations durables adaptées des ressources.

O.Q.P.

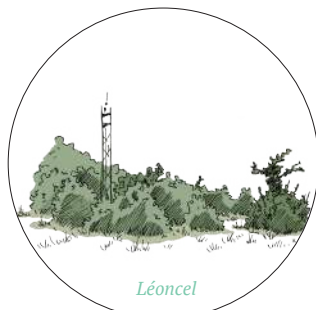
1

GARANTIR L'IMPLANTATION COHÉRENTE DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT D'ÉNERGIE ET D'ÉMISSION D'ONDES RADIO

Le massif du Vercors est desservi par des réseaux de transport d'énergie et de communication. Le fonctionnement de ces services nécessite l'entretien et parfois la création d'infrastructures linéaires ou ponctuelles bâties. Le Parc est un partenaire incontournable pour trouver, dans la suite des démarches de concertation avec les habitants, les solutions d'aménagement les moins impactantes pour les paysages.



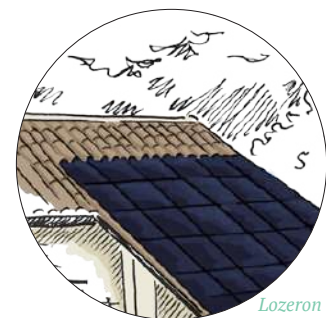
Les antennes sont accompagnées par des éléments bâtis qui assurent par exemple l'alimentation en électricité. Une clôture est également couramment installée pour des raisons de sécurité. Ces installations méritent un traitement qualitatif pour garantir leur discrétion (couleur et matériau).



Une implantation au cœur d'un écrin de végétation permet de réduire l'impact des équipements annexes. Privilégier des végétaux à faible développement d'origine locale.



Les panneaux solaires sont installés de manière à composer avec la toiture un ensemble cohérent, éloigné des cheminées ou des arbres de grande taille pouvant générer de l'ombre.



Les châssis et les panneaux photovoltaïques seront de préférence noir mat (monocristallin, sans quadrillage).

ANTENNES RELAIS

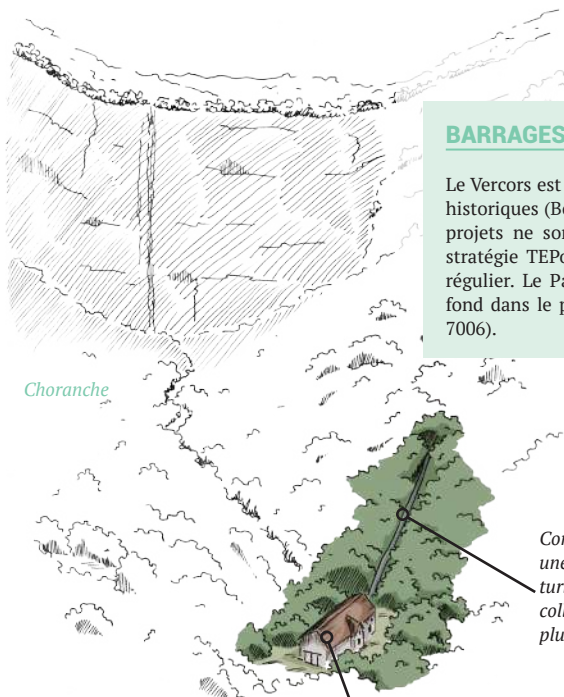
L'antenne devra être la moins haute possible et la plus discrète de par son emplacement. Il est vivement recommandé que l'antenne soit mutualisée par plusieurs opérateurs. Penser dans le processus d'implantation :

- aux enjeux fonciers (particulièrement sensibles en milieu rural)
- au raccordement au réseau électrique
- à privilégier des mâts tubulaires plutôt que du treillis

Le choix des couleurs : éviter le vert, préférer les couleurs plus en accord avec l'environnement (préférence pour le gris RAL 7006)

PANNEAUX SOLAIRES

Le solaire doit être développé en priorité sur des toitures de bâtiments existants ayant un usage déterminé. Considérant les toitures comme la "troisième façade des bâtiments", il s'agit de composer avec ces nouveaux matériaux, d'autant plus qu'il s'agit de bâtiments patrimoniaux et/ou anciens. Les éléments pour la production solaire seront traités dans une perspective de projet de paysage. Les bâtiments dédiés uniquement à la production d'énergie ne sont pas encouragés.



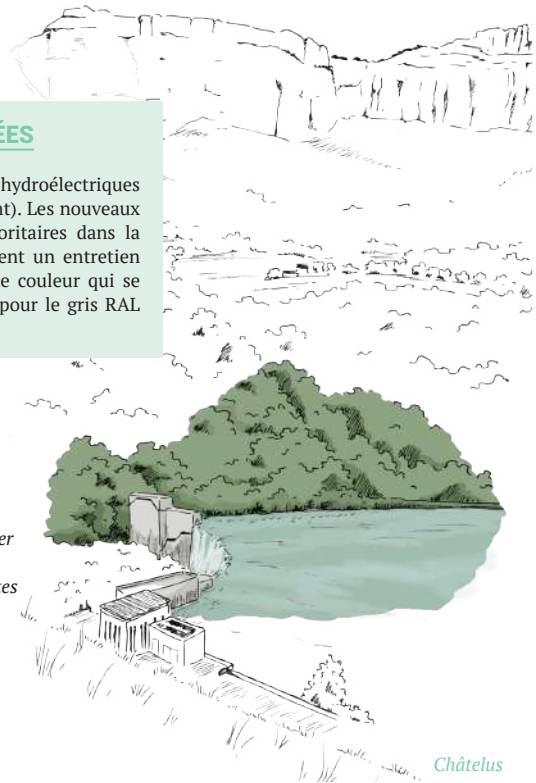
Choranche

BARRAGES ET CONDUITES FORCÉES

Le Vercors est marqué par des installations hydroélectriques historiques (Bourne et Furon principalement). Les nouveaux projets ne sont pas identifiés comme prioritaires dans la stratégie TEPos. Ces installations nécessitent un entretien régulier. Le Parc conseille globalement une couleur qui se fonde dans le paysage traversé (préférence pour le gris RAL 7006).

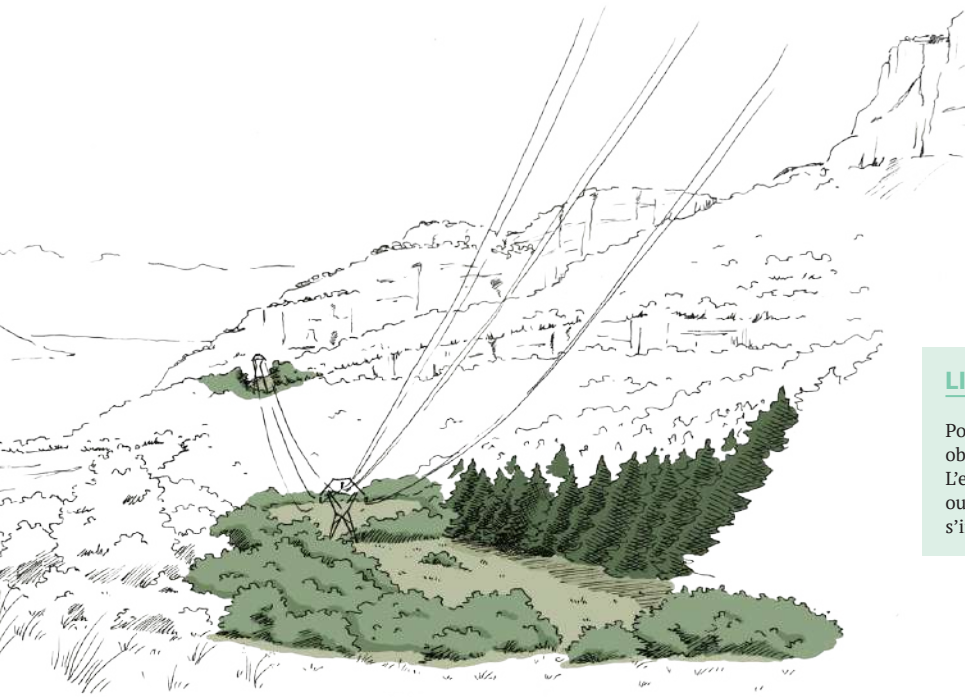
Conduite forcée permettant de créer une chute et donc d'actionner les turbines en contrebas. Ces conduites collectent l'eau parfois depuis plusieurs kilomètres.

La centrale composée de turbines produit l'électricité qui est ensuite injectée dans le réseau global.



Châtelus

Le barrage réserve une partie de l'eau de la Bourne pour le turbinage en contrebas. Il crée une surface en eau importante et un miroir reflétant le paysage alentour.



Ezy

LIGNES THT ET HT

Pour les lignes existantes, les travaux d'entretien peuvent obliger à du défrichage et à la maintenance des pylônes. L'enfouissement sera privilégié lors d'un nouvel investissement ou de la mise à niveau d'une ligne, notamment lorsque la ligne s'inscrit dans un paysage identitaire ou dans un village.

LES ÉOLIENNES

La question paysagère doit être traitée en amont de tout projet, en associant élus locaux, spécialistes, professionnels et habitants du territoire concerné, dans une perspective de projet de paysage. On recommande de penser l'implantation du projet sous l'angle de la structuration du paysage et d'appréhender sa transformation via des "perceptions sociales". Ces installations doivent être l'exception (un à deux projets au sein du périmètre de Parc).

O.Q.P.

2

VEILLER À LA COHÉRENCE DES DISPOSITIFS DE SIGNALÉTIQUE ET D’AFFICHAGE DANS LE TERRITOIRE DU PARC

Les dispositifs d’affichage et de signalétique ont une empreinte significative sur les paysages observés depuis les axes de communication, les sentiers, parkings et au cœur même des villages. Leur cohérence permet d’informer et de signaler sans perturber les vues sur le paysage, ainsi que de guider efficacement le visiteur à travers tout le Vercors.

Le syndicat mixte du PNR du Vercors a investi la question de la publicité et de la signalétique depuis de très nombreuses années. Le cadre réglementaire étant plus exigeant en territoire de Parc, il convient de travailler de concert avec les différents acteurs publics et privés, mais aussi de proposer des solutions et modèles répondant à la fois au besoin de visibilité des activités économiques, au respect des paysages et à la quête de cohérence en matière de dispositifs sur le territoire.

Ainsi, suite aux évolutions législatives de 2015, le Parc du Vercors a édité un guide : *le cahier signalétique du Parc*, document apportant les recommandations nécessaires et sur lequel s’appuient nos conseils techniques. Ainsi, pour toute réflexion sur un dispositif de signalisation, il convient de se reporter au guide signalétique du Parc (en annexe de la charte).

Les types de panneaux concernés sont :

- la signalétique routière et SIL (Signalisation d’Intérêt Local)
- la pré-enseigne (trois types de pré-enseignes dérogatoires sont autorisées en territoire de Parc : fabrication et vente de produits du terroir / activités culturelles / monuments classés ou inscrits au titre des monuments historiques ouverts à la visite)
- le relais information service (R.I.S.)
- les enseignes
- la signalétique touristique
- la signalétique de plein-air (sentiers, panneaux sur site et d’interprétation)
- la signalétique en faveur des nouvelles mobilités

Par ailleurs, pour chaque installation, il s’agit de veiller à ce que l’emplacement choisi, le format et les coloris ne dénotent pas dans son environnement (rapproché et lointain), tout en garantissant son efficacité en terme d’information.

LA SIGNALÉTIQUE D’INTÉRÊT LOCAL

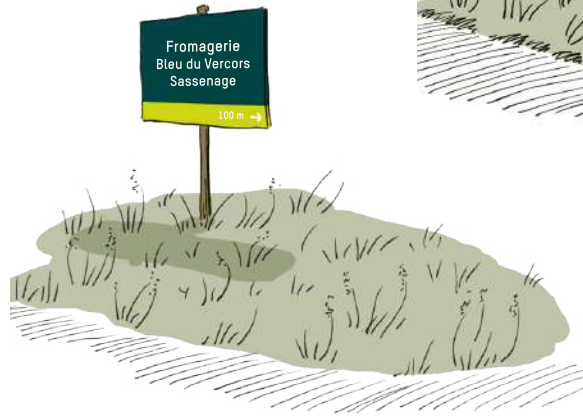
Elle se distingue de la publicité et constitue un mode de signalisation permettant de guider l’usager en déplacement vers les services et équipements susceptibles de l’intéresser. Elle est donc soumise aux règles fondamentales de la signalisation routière et plus particulièrement de direction, tout en assurant un lien aussi bien avec la signalisation de direction qu’avec la signalisation touristique. La signalisation d’intérêt local, via un principe de jalonnement, permet ainsi de diriger l’usager jusqu’au lieu d’activité.



Exemple de signalétique d’intérêt local.

LA PRÉ-ENSEIGNE

La pré-enseigne est définie par le Code de l'environnement comme « toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée ». La pré-enseigne se distingue de l'enseigne car elle est déconnectée du bâtiment concerné par l'activité.



Exemple de pré-enseigne dérogatoire pour les produits du terroir.

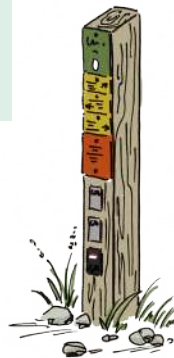


Exemple de pré-enseigne dérogatoire pour les sites culturels.

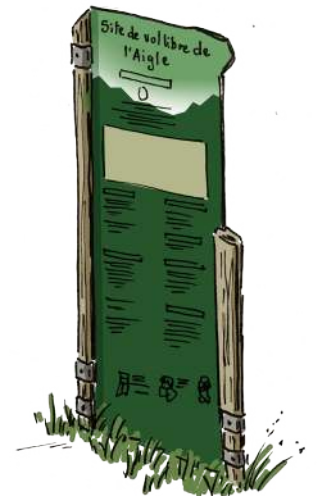
LA SIGNALÉTIQUE DANS LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

La signalétique joue également un rôle important au-delà des espaces urbanisés pour la compréhension des enjeux qui touchent aux différentes pratiques. Les informations et messages qu'elle contient, concourent à la conciliation des usages et aux bons comportements pour que la montagne reste un espace riche d'usages. La cohérence des dispositifs de signalétique à l'échelle du massif du Vercors (cf. guide de la signalétique de plein air) est déterminante pour la compréhension des messages.

Exemple de signalétique d'entrée dans la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors



Bornes directionnelles ou indiquant l'entrée dans un Espace Naturel Sensible



Signalétique de plein air à décliner pour les activités de pleine nature



Exemple de signalétique indiquant la présence de troupeaux ou d'espèces sensibles au dérangement



O.Q.P.

TRAITER QUALITATIVEMENT LES COURS
D'EAU ET LEURS ABORDS

3

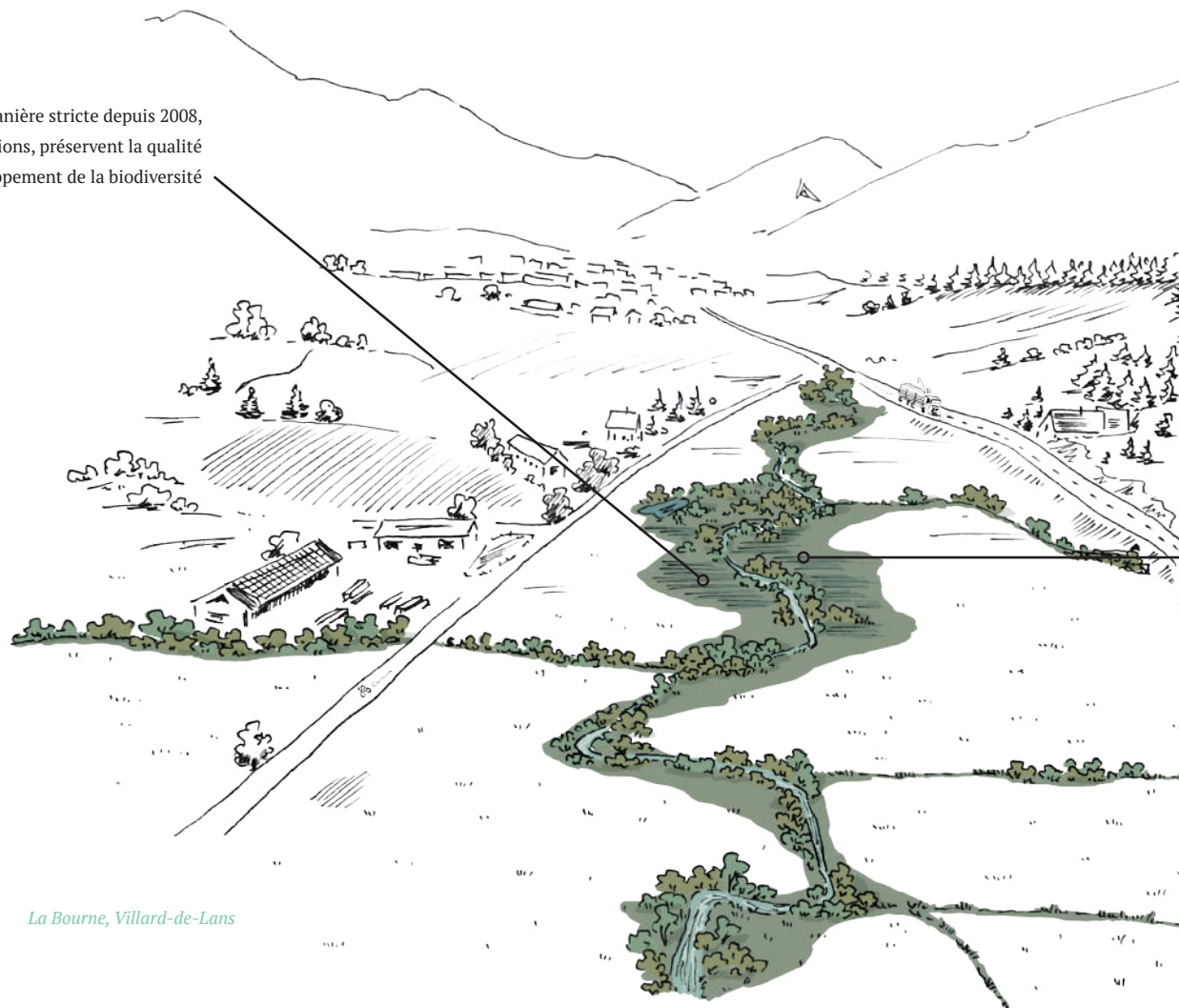
L'empreinte de l'eau sur le Vercors est très particulière en raison du contexte karstique du massif. En effet, la présence des eaux de surface est tout à la fois très discrète sur les têtes de bassins versants, voire inexistante dans les secteurs où l'infiltration est la plus forte, comme sur la Réserve naturelle nationale des Hauts Plateaux du Vercors ; et puissante dans les paysages emblématiques de gorges creusées par des rivières torrentielles.

Si dans les zones de gorges, les paysages aquatiques sont moins sensibles aux activités humaines, ce sont les têtes de bassins versants et petits cours d'eau qui concentrent l'essentiel des enjeux. Il s'agit sur ces secteurs d'améliorer la santé des paysages aquatiques : ceci implique de fournir au cours d'eau un meilleur espace de bon fonctionnement, permettant à l'eau de divaguer au fil des crues, et à la ripisylve de s'installer.

Un paysage aquatique en bonne santé est la traduction visuelle d'écosystèmes aquatiques qui rendent de nombreux services à la société (auto-épuration, régulation des crues, ombrage pour les troupeaux sous la ripisylve...), et d'une trame bleue qui assure ses fonctions de corridor biologique.

Enfin, le paysage aquatique est une trace ténue au milieu de l'impression d'espace et parfois d'aridité que renvoie le Vercors. Devant les premiers impacts visibles du changement climatique, et notamment l'augmentation des périodes sèches, la seule vision des petits cordons de saule participe déjà à rafraîchir celui qui prendra le temps de les observer.

Les zones humides protégées de manière stricte depuis 2008, réduisent les impacts des inondations, préservent la qualité de l'eau et assurent le développement de la biodiversité



La Bourne, Villard-de-Lans

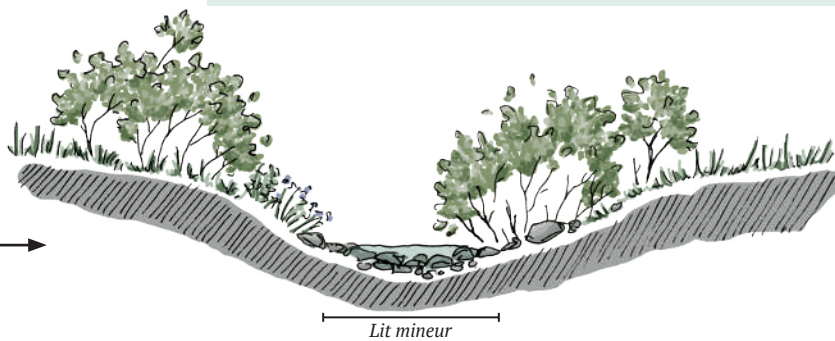
La ripisylve abrite une faune et une flore remarquables. Cette dernière joue les rôles de protection des berges contre l'érosion, de dissipatrice du courant et des phosphates des terres agricoles. La ripisylve est également zone de ressource et de refuge, de production de matière organique, de brise-vent.



La Vernaison, La Chapelle-en-Vercors

PRÉSERVATION ET RESTAURATION DE LA RIPISYLVE

Les grands arbres, cordons de saules et petits végétaux aquatiques présents en bord de cours d'eau constituent la ripisylve. Ils favorisent l'implantation d'une biodiversité spécifique en fournissant des habitats riches et diversifiés, ainsi qu'un ombrage en période chaude. Cet ombrage devient aujourd'hui indispensable pour limiter l'impact du réchauffement climatique sur les cours d'eau. La ripisylve ainsi que les zones humides participent à l'auto-épuration de l'eau.



Lit majeur = Zone de hautes eaux de débordement = paysage aquatique en bonne santé

Coupe de principe d'une rivière : ripisylve, lit mineur et espace de bon fonctionnement

LA TRAME BLEUE

La conservation ou la restauration d'un talus en pente douce donne accès au lit majeur du cours d'eau, et favorise la connexion entre le cours d'eau et les zones humides. L'ensemble permet d'améliorer l'espace de bon fonctionnement de ce dernier. En offrant des zones de respiration, les crues sont facilitées et agissent ainsi comme un régulateur de débit. Un méandrage associé à une ripisylve constitue un paysage aquatique en bonne santé.

O.Q.P.

4

FAIRE DU PAYSAGE NOCTURNE UN ATOUT POUR LA RÉSERVE INTERNATIONALE DE CIEL ÉTOILÉ ET L'ENSEMBLE DES COMMUNES DU PARC

La qualité du ciel nocturne du Vercors est une richesse exceptionnelle à développer et à partager. Le ciel donne à voir les étoiles, et les jours de pleine lune, les paysages comme rarement on peut les observer. Le Parc s'est engagé dans une démarche de labellisation Réserve internationale de ciel étoilé (RICE).

Pendant toute la durée de la charte, cette labellisation conduira à la mise en œuvre d'actions dans trois domaines :

- l'amélioration des éclairages extérieurs publics et privés pour réduire la pollution lumineuse
- la mise en valeur de l'environnement nocturne auprès des habitants
- le pilotage d'actions de médiation auprès des visiteurs

Il est recommandé que les projets d'éclairage, neuf ou en rénovation, respectent les dispositions du [Guide pour un éclairage de qualité dans le Vercors](#) afin de réduire leur impact sur la biodiversité nocturne et la trame noire nécessaire aux déplacements des espèces, et mettent en valeur les paysages et les patrimoines.

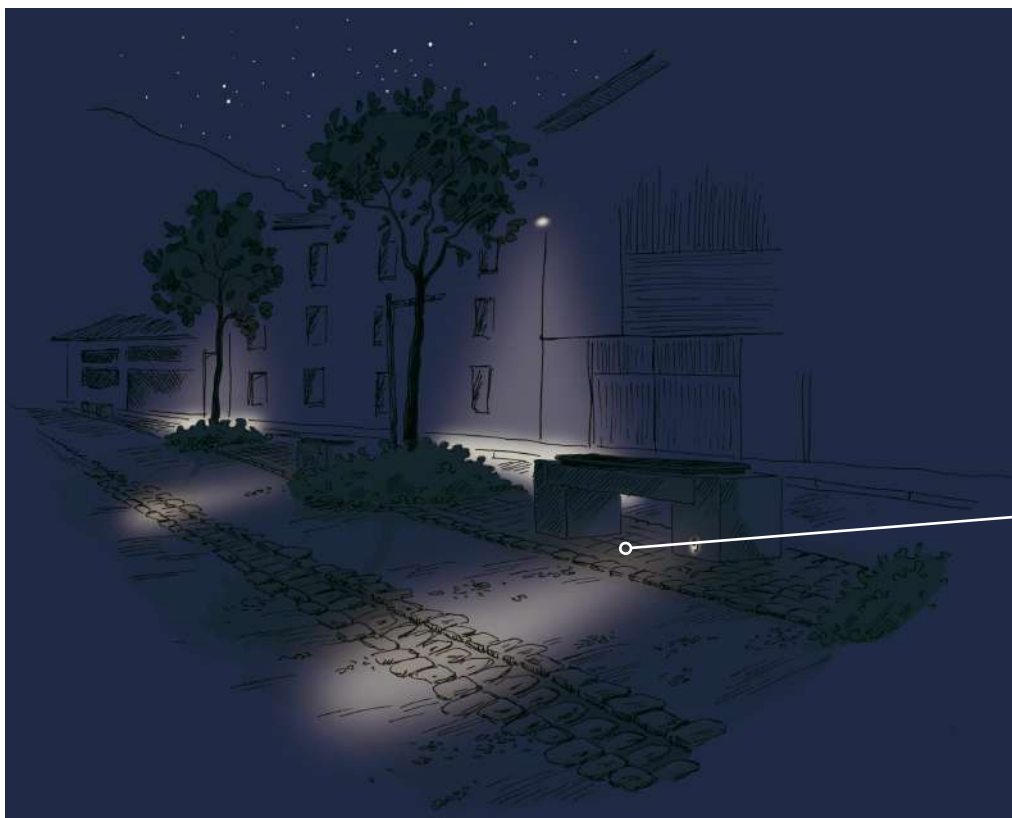
LA QUALITÉ DU CIEL ÉTOILÉ

Le ciel étoilé et l'environnement nocturne du Vercors sont d'une qualité rare. Préserver ce patrimoine naturel est un enjeu majeur pour le territoire. Il est donc nécessaire de s'intéresser à l'éclairage nocturne.

« La nuit est censée être un espace et un temps alternatifs au jour, un moment où la source de la lumière n'est plus l'unique soleil (...). Et contempler les étoiles, c'est entretenir un autre rapport au monde. » Michaël Foessel, professeur de philosophie à Polytechnique, dans Arrêt sur Image (2019).



Chamousset, Réserve des Hauts Plateaux du Vercors - Chichilianne



L'éclairage public respectueux de l'environnement peut se conjuguer avec les objectifs de mise en lumière du patrimoine bâti. Les évolutions importantes des technologies en la matière offrent de multiples solutions qui ajoutent au caractère fonctionnel de l'éclairage une dimension plus sensible.

centre-village - Cognin-les-Gorges

ÉCLAIRAGE URBAIN

La lumière, diffuse sous forme de halo au-dessus des villes, ponctuelle comme les points lumineux des lampadaires ou éblouissante comme un phare de voiture, prend des formes multiples. L'éclairage artificiel impacte la biodiversité, les écosystèmes et la santé humaine de manière très variée. C'est pourquoi lors de projets de requalification d'espaces publics et de leur éclairage, il s'agit d'éclairer là où cela est nécessaire, quand cela est nécessaire et en adaptant l'intensité au besoin.

cf. Guide pour un éclairage de qualité dans le Vercors

MÉDIATIONS CULTURELLE ET ARTISTIQUE

Ce sujet fédérateur de la nuit peut donner lieu à des formes variées de médiation culturelle ou d'interventions artistiques. Cela peut permettre de mieux appréhender le sujet, de produire des œuvres qui enrichiront les projets et apporteront des témoignages et des regards croisés. Ces démarches contribuent à la compréhension des problématiques souvent complexes et transversales.

O.Q.P. 5

MAINTENIR DES FENÊTRES PAYSAGÈRES OFFRANT DES VUES SUR LE GRAND PAYSAGE

Les nombreuses routes et sentiers en balcon, sur les plateaux ou dans les gorges, proposent souvent des échappées visuelles permettant de comprendre la géologie du Vercors, d'apprécier le travail fin des agriculteurs au fil des saisons et de mesurer à quel point la présence de la forêt façonne les paysages.

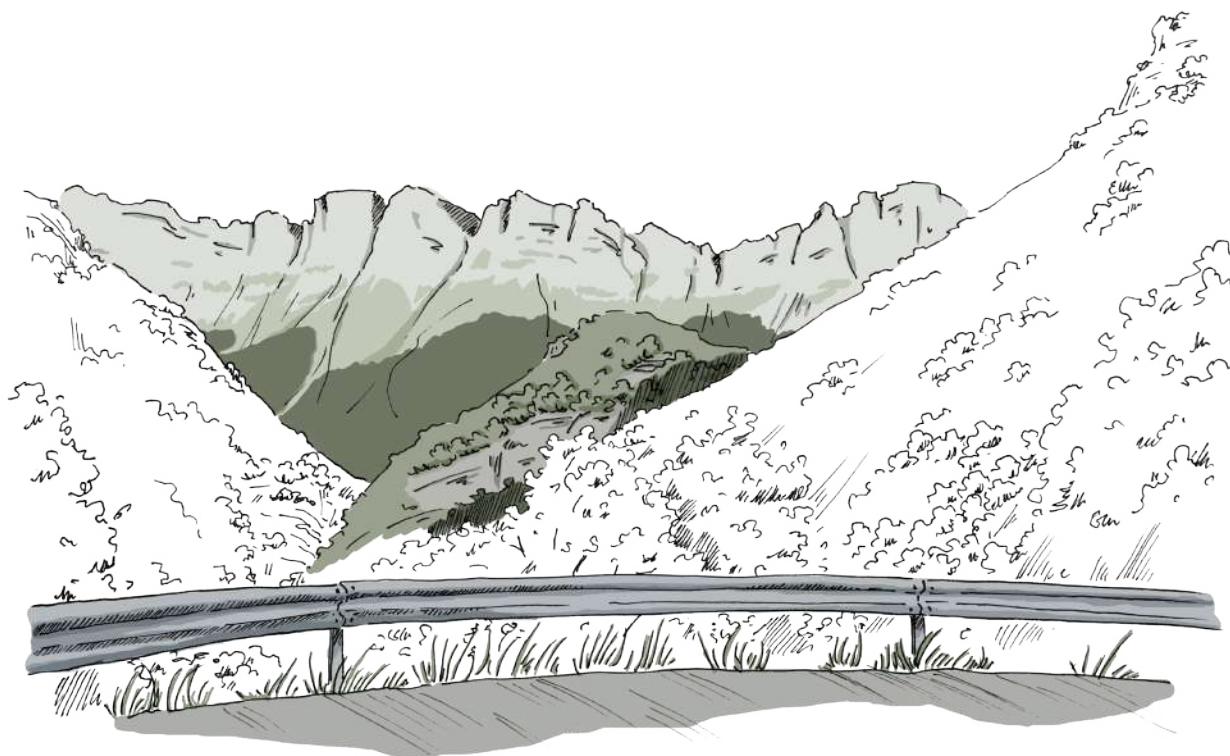
Les fenêtres paysagères constituent donc des ouvertures privilégiées, depuis les itinéraires de déplacement, sur le paysage, parfois également sur des éléments emblématiques du patrimoine. La dynamique végétale voire certains aménagements tendent à refermer ces points de vue remarquables.

Afin de mettre en valeur ces vues, il convient de veiller à conserver des échappées visuelles par une gestion adaptée de la végétation aux abords des voies de communication (chemin de fer, route et circulation douce).



La route départementale 221 offre, au sortir d'une séquence forestière, un panorama exceptionnel sur la plaine d'Herbouilly et le col de la Sambue. Ce belvédère a fait l'objet d'un aménagement permettant d'apprendre l'histoire du site et d'en découvrir les secrets.

Plaine d'Herbouilly, Villard-de-Lans



Miribel-Lanchâtre, les balcons Est du Vercors



MÉDIATIONS CULTURELLE ET ARTISTIQUE

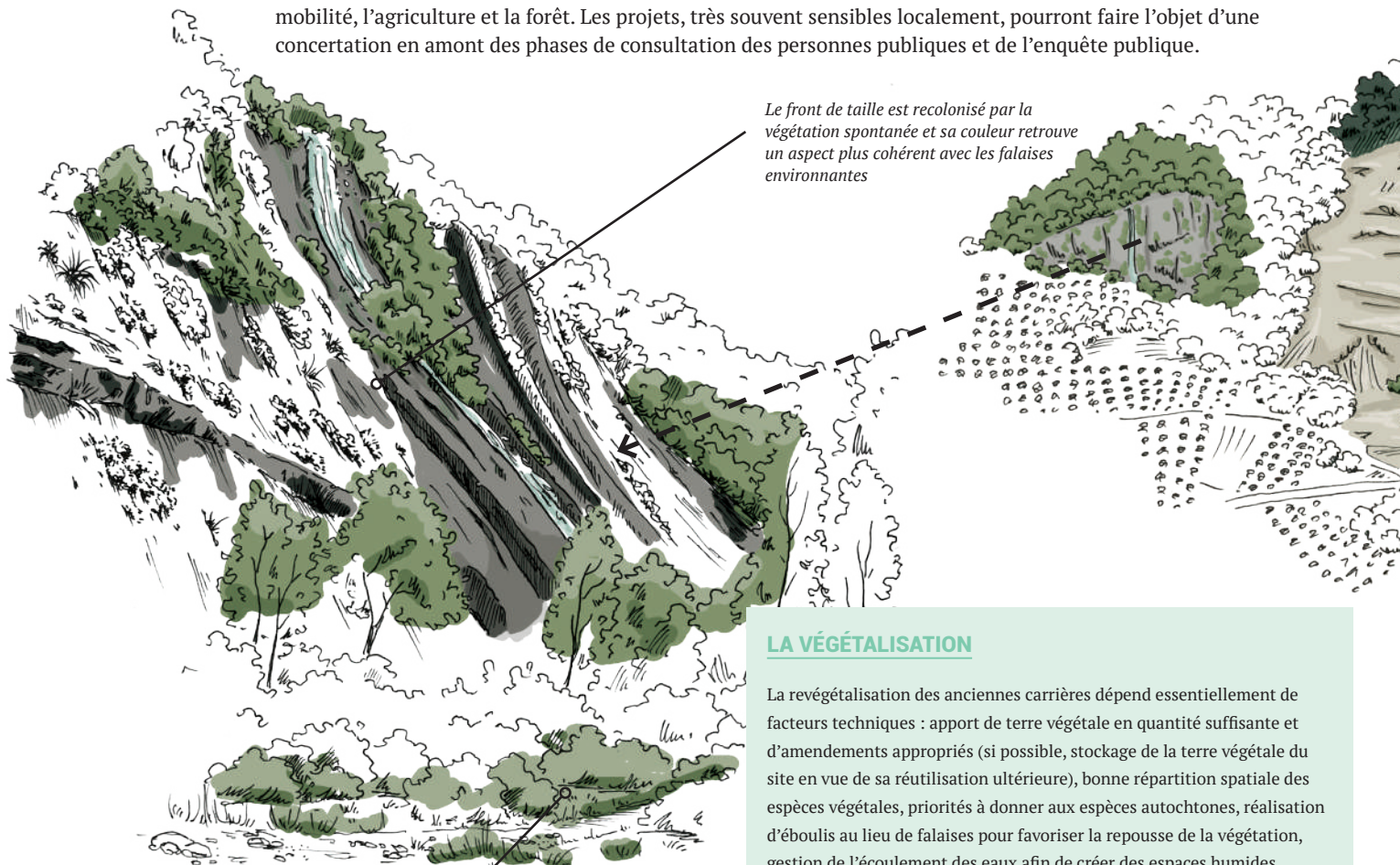
Ce sujet fédérateur peut donner lieu à des formes variées de médiation culturelle ou d'interventions artistiques. Cela peut permettre de mieux appréhender le sujet, de produire des œuvres qui enrichiront les projets et apporteront des témoignages et des regards croisés. Ces démarches contribuent à la compréhension des problématiques souvent complexes et transversales. L'exemple du programme « Sublimes routes » permet de valoriser certains de ces points de vue remarquables.

O.Q.P.
6GÉRER, RÉHABILITER ET AMÉNAGER
LES CARRIÈRES DANS UN SOUCI
D'EXEMPLARITÉ

Les carrières d'extraction de matériaux, indispensables fournitures pour les constructions, ont un très fort impact visuel sur les paysages et modifient le cadre de vie des habitants à proximité. Non seulement cela touche à l'écosystème d'un site et aux habitats naturels qui y sont liés, mais cela entraîne également de profondes évolutions des paysages tant proches que lointains. C'est pourquoi, il est indispensable d'anticiper ces mutations afin d'éviter, réduire voire compenser les impacts pendant toute la phase d'exploitation puis, à l'issue de celle-ci, lors de la remise en état du site.

Le syndicat mixte du Parc du Vercors est un partenaire incontournable à solliciter durant toute la vie des carrières. Au-delà des avis donnés dans le cadre des procédures de renouvellement d'exploitation ou de création, le Parc mettra son expertise au service de projets qui généreront un impact visuel minimal, en faisant appel à des techniques d'extraction spécifiques (en dent creuse) et de remise en état coordonnées.

L'étude d'impact approfondira les analyses paysagères et environnementales, faisant ainsi état visuellement de l'évolution de la carrière tous les trois ans (photos montages, simulations plans / coupes / vues 3D). Elle indiquera les dispositions techniques nécessaires à une renaturation progressive et coordonnée entre les méthodes d'exploitation et de réaménagement. L'expertise du Parc pourra être mobilisée en amont pour apporter tous les éléments de porter à connaissance dans les domaines de la biodiversité dont les trames vertes et bleues, l'eau et les aquifères, le paysage, l'urbanisme, le tourisme, l'énergie et la mobilité, l'agriculture et la forêt. Les projets, très souvent sensibles localement, pourront faire l'objet d'une concertation en amont des phases de consultation des personnes publiques et de l'enquête publique.



Le front de taille est recolonisé par la végétation spontanée et sa couleur retrouve un aspect plus cohérent avec les falaises environnantes

Carrière renaturée - La Rivière

Les anciennes plateformes de traitement laissent place à de nouvelles dynamiques écologiques

LA VÉGÉTALISATION

La revégétalisation des anciennes carrières dépend essentiellement de facteurs techniques : apport de terre végétale en quantité suffisante et d'amendements appropriés (si possible, stockage de la terre végétale du site en vue de sa réutilisation ultérieure), bonne répartition spatiale des espèces végétales, priorités à donner aux espèces autochtones, réalisation d'éboulis au lieu de falaises pour favoriser la repousse de la végétation, gestion de l'écoulement des eaux afin de créer des espaces humides, respect de la dynamique naturelle de reconstitution des milieux, modelage des talus en pente douce ou abrupte favorable à différents types de colonisation végétale, ...

source : DREAL PACA

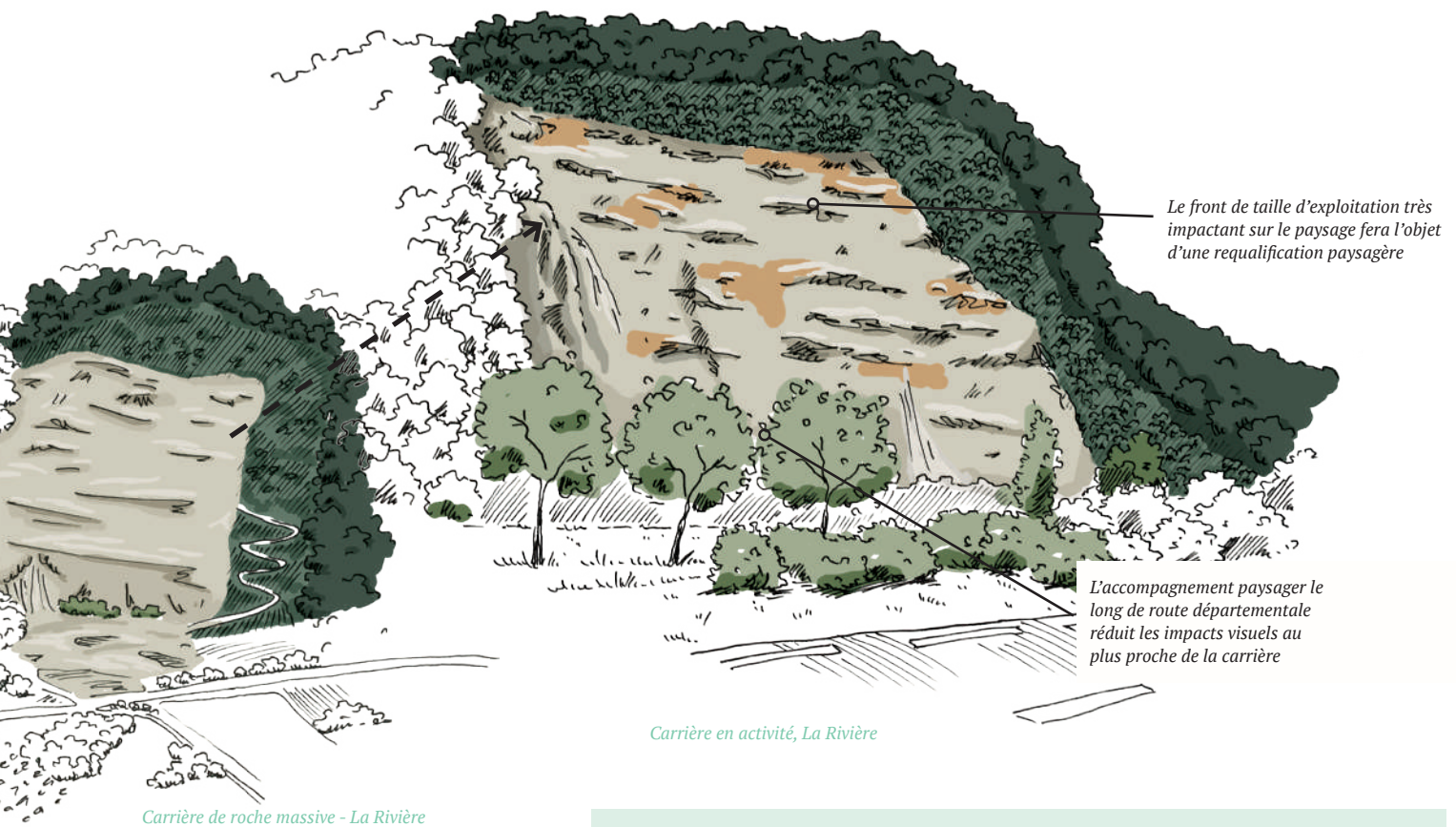
RAPPEL DE LA MESURE 1.6

En ce qui concerne la ressource minérale et son exploitation, les avis du syndicat mixte du Parc se fonderont sur les critères suivants :

- le respect des milieux naturels et des continuités écologiques,
- la capacité de valorisation de la ressource dans un rayon de 50 km maximum,
- la nature des matériaux produits adaptée au marché local,
- les impacts paysagers au niveau local et sur le grand paysage,
- la sensibilité du site par rapport aux activités touristiques

Les projets de renouvellement d'exploitation et d'extension de carrière seront ainsi examinés au vu de leur compatibilité avec les impératifs de préservation des patrimoines, des paysages, et des activités économiques structurantes sur lesquels le territoire fonde son développement.

Les zones de tranquillité et les fronts visuels identifiés au plan de Parc n'ont pas vocation à accueillir de nouvelles carrières.

**LA REMISE EN ÉTAT**

La remise en état des carrières est une obligation juridique depuis plus de trente ans. Elle est inscrite dans les articles R.512-30 et R.512-35 du code de l'environnement.

La remise en état consiste à effectuer les travaux nécessaires pour assurer l'intégration paysagère et la sécurité du site vis-à-vis du public en créant les conditions permettant le développement d'une nouvelle vocation des terrains. Le cadre juridique des conditions de la mise à l'arrêt définitif et de remise en état est précisé aux articles R.512-74 à R.512-79 de ce même code de l'environnement.

O.Q.P.

MAINTENIR LA SILHOUETTE DES ESPACES BÂTIS

7

Les franges sont les espaces périphériques du village ou de la ville, d'une épaisseur variable, qui assurent l'interface entre le village et le territoire agricole ou forestier. Elles constituent la première image du village vue depuis l'extérieur. Les fronts bâtis constituent des ensembles patrimoniaux qu'il est important de ménager lors de la programmation urbaine. La silhouette villageoise doit notamment être prise en compte et traduite dans les documents de planification (SCoT, PLU(i)).

Les franges sont sensibles aux mutations internes et externes au village. De par leur situation entre le village et les grands espaces, elles regroupent de nombreux enjeux, au niveau paysager, identitaire, sociétal et environnemental. Les réflexions de planification sont, jusqu'à présent, essentiellement basées sur la définition de zones (urbaines, à urbaniser, ou agricoles...) et non sur les relations qu'elles entretiennent. Il est important de réfléchir à la frange des villages, ligne de partage ou lisière, qui sont un élément à part entière de la qualité du cadre de vie commun et partagé.

Les extensions les plus réussies et les mieux intégrées se réalisent dans un mouvement de continuité urbaine en entretenant un contact fort avec le tissu urbain existant. Pour cela, elles s'attachent à :

- compléter l'enveloppe et la structure urbaine du village,
- redéfinir le rapport au paysage et à la campagne, en s'articulant avec le centre ancien et le réseau des voies de circulation.
- s'inscrire étroitement dans leur site en respectant la structure urbaine en place, tout en permettant de se développer pour s'adapter aux nouveaux besoins.

Gigors-et-Lozeron

ADOSSÉ À UN COTEAU

Le village est bâti le long d'un axe de circulation qui dessert les habitations de part et d'autre. Les faitages des toitures sont essentiellement perpendiculaires à la pente. Les volumes peuvent être assez importants et s'élever sur plusieurs étages pour optimiser les espaces de vie.

Méaudre

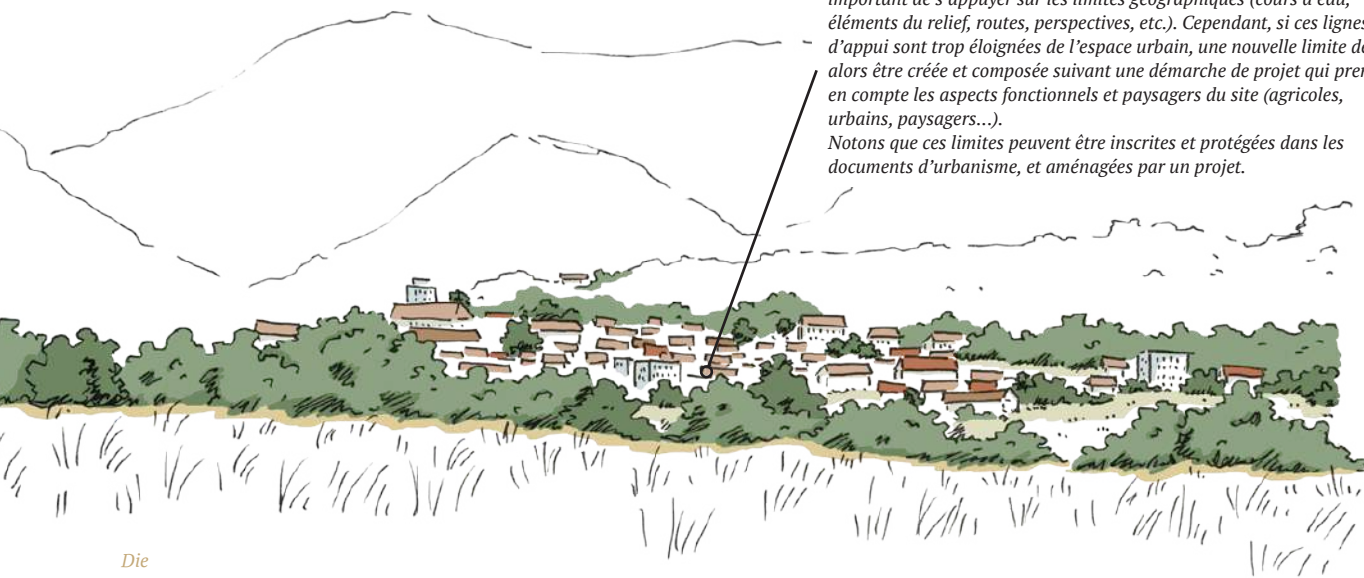
VILLAGE EN MONTAGNE OU PLAINE D'ALTITUDE

L'identité d'un village est véhiculée par sa silhouette et par les vues offertes au grand paysage.

L'hiver est encore marqué par des périodes de grands froids. En conséquence, les villages s'organisent de manière groupée autour des lieux de culte, des équipements de service ou commerces, et de l'habitat (permanent ou touristique).

Pour définir une limite nette au bourg, village ou hameau, il est important de s'appuyer sur les limites géographiques (cours d'eau, éléments du relief, routes, perspectives, etc.). Cependant, si ces lignes d'appui sont trop éloignées de l'espace urbain, une nouvelle limite devra alors être créée et composée suivant une démarche de projet qui prendra en compte les aspects fonctionnels et paysagers du site (agricoles, urbains, paysagers...).

Notons que ces limites peuvent être inscrites et protégées dans les documents d'urbanisme, et aménagées par un projet.



Die

VILLAGE OU VILLE EN PIÉMONT

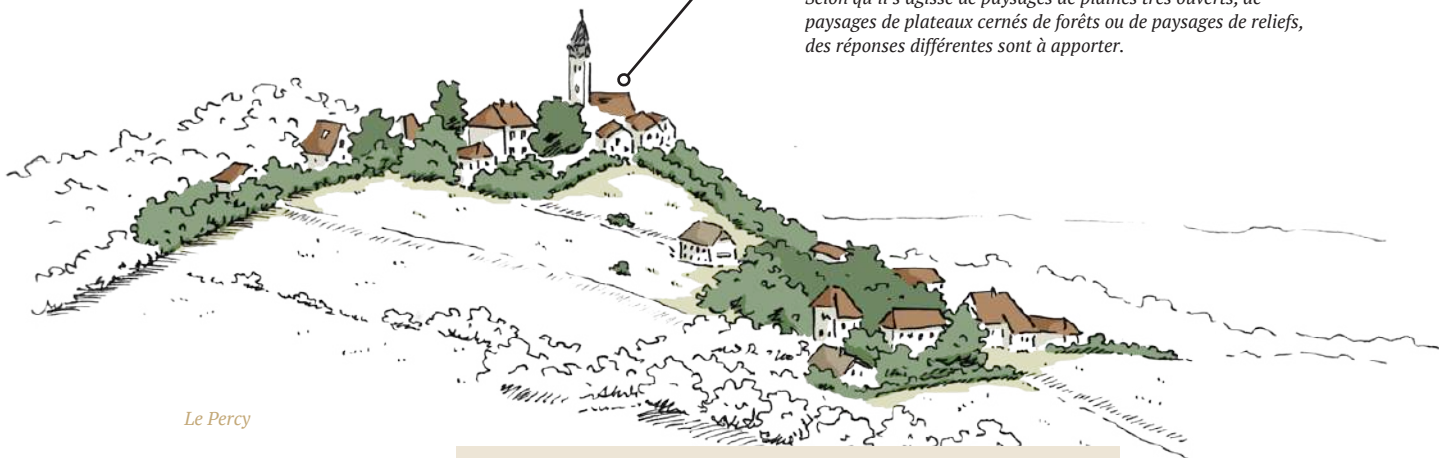
Ces espaces urbains constituent des portes d'entrée vers le massif, soumis à une pression urbaine plus importante car faciles d'accès et à proximité des grandes voies de communication.

Ils sont à la charnière entre plaine et montagne, souvent visibles de loin. Ainsi, tout projet urbain est potentiellement impactant sur le grand paysage du Vercors.

La maîtrise de la « silhouette » renvoie à une lecture visuelle de la forme bâtie et à la définition de la limite végétale. Il est nécessaire de réfléchir à :

- la prise en compte du relief structurant le paysage et de la trame foncière ;
- les rapports d'échelle cohérents entre les bâtiments et les éléments paysagers des espaces ouverts et ruraux ;
- le traitement des espaces extérieurs : jardins, clôtures et espaces publics.

Selon qu'il s'agisse de paysages de plaines très ouverts, de paysages de plateaux cernés de forêts ou de paysages de reliefs, des réponses différentes sont à apporter.



Le Percy

SUR UN MAMELON

Les constructions s'organisent autour de l'église qui domine. Les nouvelles constructions à proximité des anciennes trouvent leur implantation dans la pente de manière cohérente vis-à-vis des accès et des réseaux. Il s'agit de rester groupé tout en laissant place aux jardins d'agrément. Les espaces agricoles seront, pour les plus riches du point de vue agronomique, préservés de tout projet d'urbanisme.

O.Q.P.

8

AFFIRMER LES COUPURES
D'URBANISATION ENTRE LES VILLAGES

Les coupures d'urbanisation ou « coupures vertes » sont des espaces de verdure, à vocation agricole ou naturelle, qui maintiennent une séparation entre deux espaces urbanisés. Les paysages concernés sont souvent soumis à une forte pression urbaine liée aux vellétés de construire en frange des bourgs.

Respecter des coupures à l'urbanisation participe :

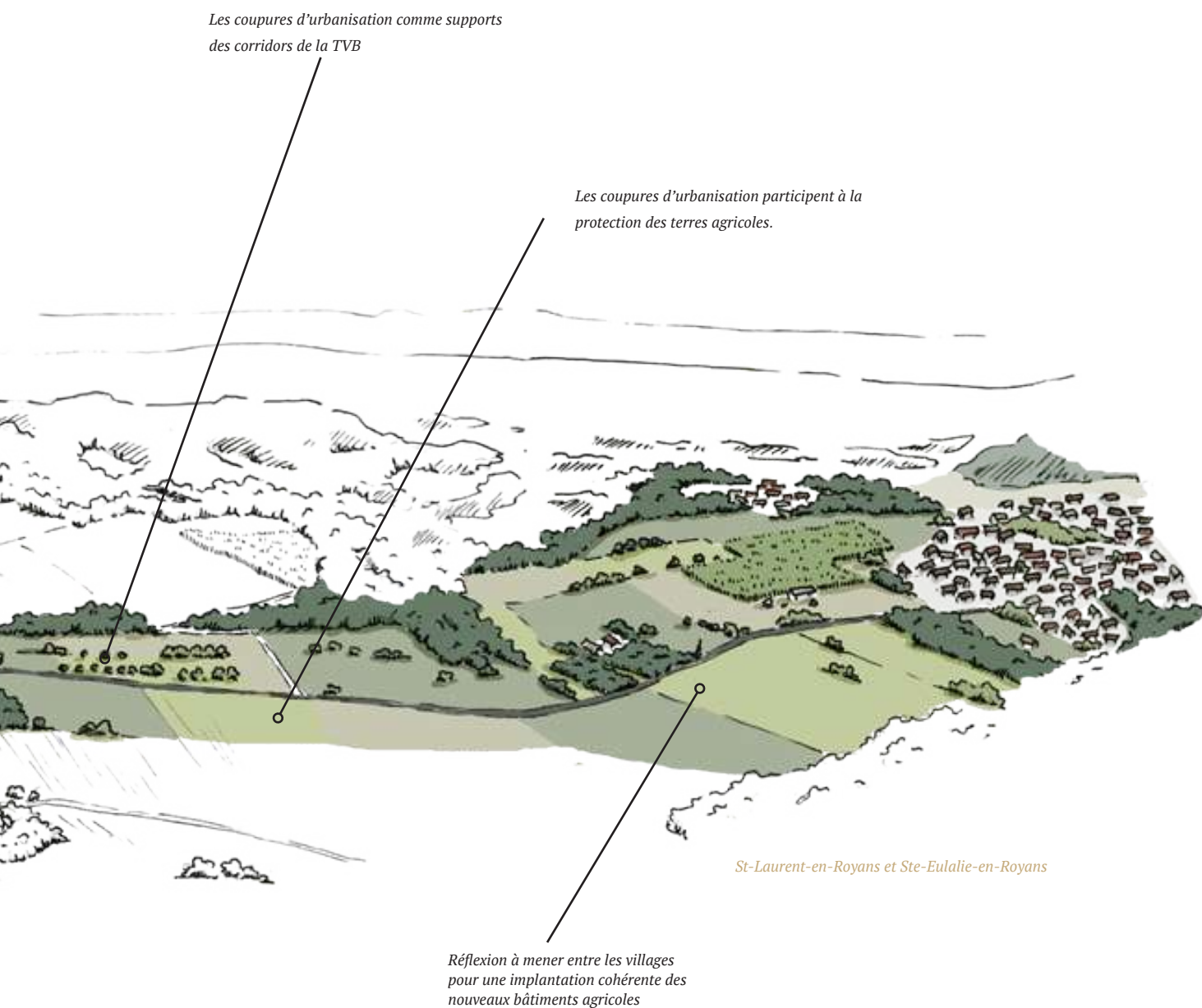
- au respect des espaces de respiration,
- à la mise en valeur des implantations urbaines historiques et ainsi à la préservation de l'identité des villes et villages
- à la circulation des espèces lorsque la gestion des espaces est appropriée
- à la préservation des terres agricoles

Cette vision paysagère doit se concrétiser dans les documents d'urbanisme. Il convient notamment de limiter l'urbanisation continue le long des axes de communication. De plus, les coupures vertes vont de pair avec la nécessité de mener une réflexion architecturale lors de l'implantation de nouveaux bâtiments agricoles, et de qualifier les entrées des villages et des villes.

À l'inverse, ne pas affirmer de coupure à l'urbanisation revient à s'exposer à une modification durable du paysage. En outre, ce phénomène affecterait principalement des fonctions paysagères de liaison entre deux unités paysagères, telles que la mise en réseau de réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue du Vercors.



Une entrée de bourg de qualité permet une transition réussie entre espace agricole et espace urbain. Les nouveaux éléments bâtis ou la réhabilitation de l'existant doivent participer de cette qualité.



O.Q.P.

9

VEILLER À L'INTÉGRATION DES NOUVEAUX ÉLÉMENTS BÂTIS

Ce que l'on construit aujourd'hui constitue le patrimoine de demain. C'est pourquoi les bâtiments réhabilités et les constructions neuves ont un rôle à jouer dans les paysages, en lien direct avec les constructions à valeur patrimoniale.

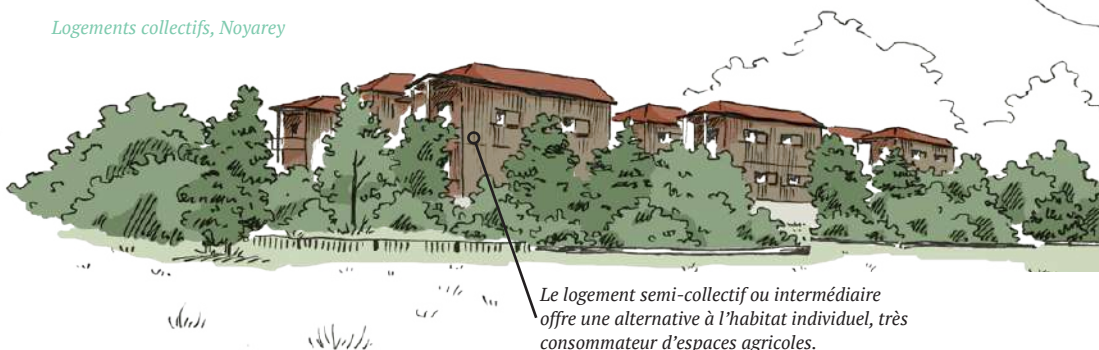
Lorsque des constructions nouvelles se développent dans des espaces bâtis ou en continuité, quelques questions préalables et paramètres doivent être pris en compte très en amont afin de les implanter de façon cohérente avec leur environnement direct et d'anticiper les futurs impacts :

- L'acquisition foncière est-elle déterminante pour la réalisation du projet ?
- Comment le nouveau projet s'inscrit-il dans le contexte paysager, architectural, social... ?
- Quelle sera la forme urbaine la plus cohérente vis-à-vis du programme établi ?
- Quels principes d'aménagement vont permettre une bonne inscription dans la pente ?
- Comment optimiser les apports en énergie (solaire passif et actif notamment) ? Les dispositifs de production d'énergie sur site seront systématiquement intégrés à tout nouveau bâtiment avec une recherche de compromis entre production maximale et moindre impact paysager.
- Les infrastructures de mobilité associées à un nouvel élément bâti (voiries, accès piétons, ...) sont-elles prévues ?
- Le parti pris architectural et la qualité des matériaux participent-ils à la lutte contre la banalisation des paysages ?

Lorsque ces projets, par leurs dimensions, viennent bouleverser le paysage, il est utile de mener une démarche spécifique en direction des habitants et des futurs usagers, selon qu'il soit nécessaire d'informer, de recueillir des avis ou de co-construire le projet.

De plus, lorsqu'il s'agit de la construction de nouveaux bâtiments d'activité, il est nécessaire d'approfondir les sujets spécifiques de la mutualisation des espaces de stationnement et l'optimisation des espaces de stockage.

Logements collectifs, Noyarey



Le logement semi-collectif ou intermédiaire offre une alternative à l'habitat individuel, très consommateur d'espaces agricoles.

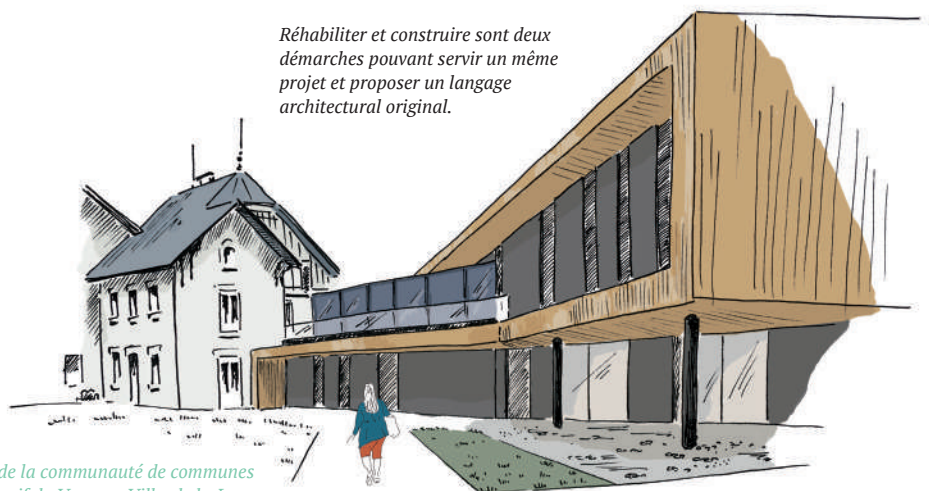
OPÉRATION D'ENSEMBLE

Cette possibilité inscrite au code de l'urbanisme permet à la collectivité d'écrire un projet global pour une zone donnée. L'aménagement « d'ensemble » signifie donc que l'urbanisation doit porter sur la totalité des terrains concernés pour en garantir la cohérence, mais ne fait pas référence à une procédure particulière.

LE BOIS

Le bois dans la construction permet d'envisager la valorisation des ressources biosourcées et locales. Les évolutions importantes des techniques en font un matériau particulièrement intéressant (régule l'humidité de l'air et assure une hygrométrie constante, apportant une grande qualité de l'air ambiant, limite naturellement les risques d'allergies ou de problèmes respiratoires et de déshydratation, participe à la création d'un climat de bien-être).

Réhabiliter et construire sont deux démarches pouvant servir un même projet et proposer un langage architectural original.



Siège de la communauté de communes du massif du Vercors - Villard-de-Lans.



ZAE - Les Geymonds - Villard-de-Lans

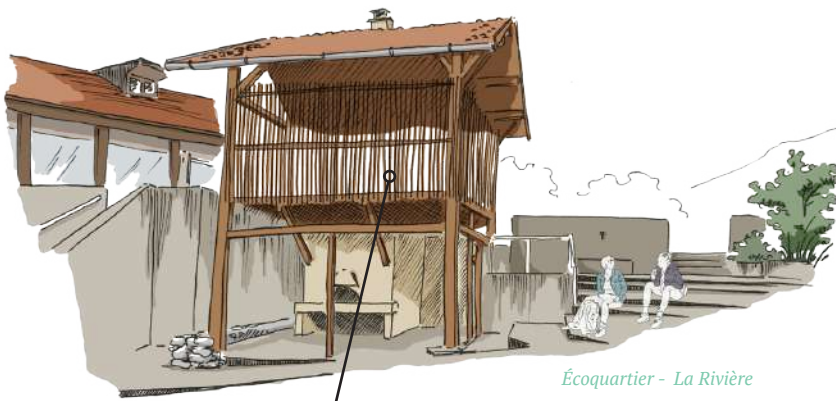
LES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Les zones d'activité économique destinées aux services, aux commerces et à l'artisanat témoignent de la vie économique locale. Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui composent avec les quartiers et le paysage environnant est une priorité, tant pour le bon fonctionnement des différentes activités que pour l'effet vitrine qu'ils ont pour les usagers. Les espaces publics et l'accompagnement paysager devront dialoguer avec les éléments bâtis dont la volumétrie et l'implantation auront été pensées avec soin. La signalétique et les enseignes feront également l'objet de la même attention.

ÉCOQUARTIERS®

Le label ÉcoQuartier répond à l'objectif fixé par l'article 7 de la loi de programmation du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. L'État encourage « la réalisation, par les collectivités territoriales, d'opérations exemplaires d'aménagement durable des territoires » et plus particulièrement les opérations d'ÉcoQuartier dans les territoires qui ont des « programmes significatifs de développement de l'habitat ».

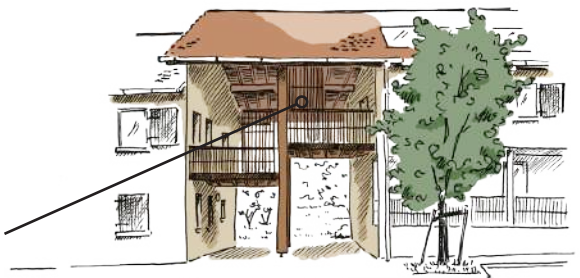
L'écoquartier de la Rivière (38) offre une articulation avec le village ancien. Cette opération a permis la création d'une place publique, de salles communes, d'un commerce de proximité, de logements locatifs, d'une chaufferie collective bois-énergie, de gîtes communaux, d'un jardin autour des nouveaux bâtiments.



Écoquartier - La Rivière

Le séchoir présent initialement a été déconstruit puis reconstruit. Un four banal ainsi qu'une fontaine y ont été adjoints. Cet ensemble a créé de nouveaux usages sur un espace public.

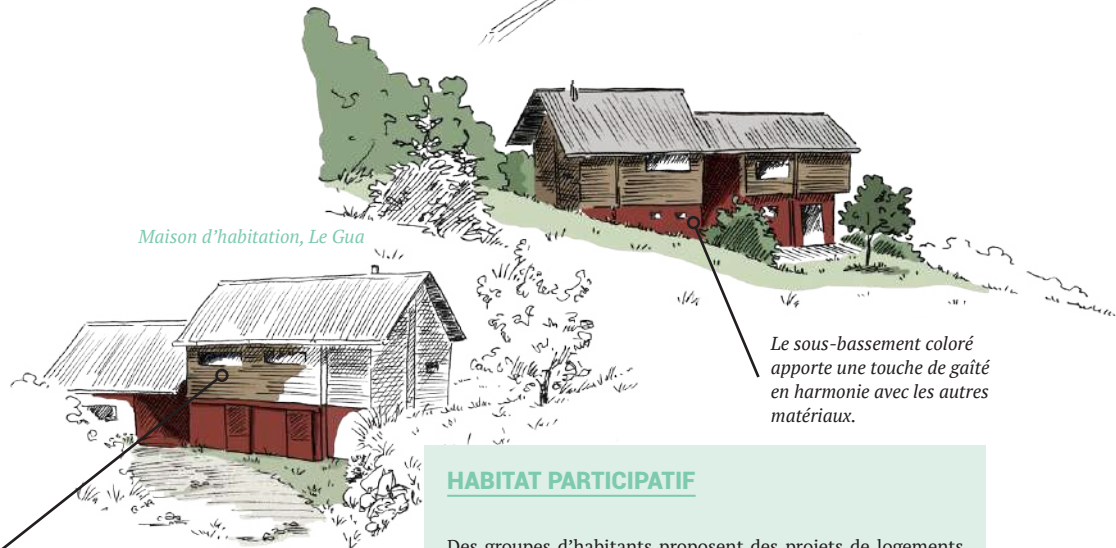
L'architecture locale a inspiré la nouvelle opération. L'usage et l'esthétique du séchoir ont été détournés pour créer des balcons et des coursives pour les nouveaux habitants.



HABITER LA PENTE

La pente, présente partout en montagne, guide le projet architectural. Minimiser les mouvements de terrain pour implanter le bâtiment et aménager les accès est la règle. Le choix de plusieurs volumes réduit l'impact visuel des bâtiments. Le guide pratique *Habiter ici* édité par le Parc permettra d'orienter les choix du porteur du projet.

Maison d'habitation, Le Gua



Le sous-bassement coloré apporte une touche de gaieté en harmonie avec les autres matériaux.

L'eau de pluie peut être récupérée en toiture puis stockée dans une citerne souterraine. Cette réserve peut servir à l'arrosage des plantes et/ou à l'usage des chasses d'eau.

HABITAT PARTICIPATIF

Des groupes d'habitants proposent des projets de logements collectifs, souvent liés à des projets de vie, sur un unique lieu d'implantation. Ces projets font l'objet d'une réflexion sur la mutualisation des usages et répondent à de nombreux enjeux liés à la transition écologique et énergétique.

O.Q.P. 10 RÉHABILITER LES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX DANS LE SOUCI DE LEUR IDENTITÉ URBAINE ET ARCHITECTURALE

Les bâtiments patrimoniaux, qu'il s'agisse de constructions traditionnelles ou d'architecture contemporaine (période du climatisme, par exemple) constituent des marqueurs des villes et villages du Vercors, et plus largement du territoire. La réhabilitation permet de mettre en valeur et de rendre plus fonctionnels et économes ces bâtiments. Cela évite également d'artificialiser davantage les sols.

La réhabilitation thermique de ces bâtiments doit conduire au choix de matériaux adaptés ainsi qu'à leur mise en œuvre dans les règles de l'art.

Une greffe contemporaine originale pourra tout à fait trouver sa place dans une démarche de valorisation des éléments bâtis anciens et s'intégrer à un contexte de centre-bourg à valeur patrimoniale.

La réhabilitation des bâtiments est en effet l'un des enjeux majeurs de la transition énergétique. Toute opération de réhabilitation doit intégrer une nette amélioration énergétique. Mais elle ne doit pas se faire au détriment de la qualité architecturale pour les bâtiments reconnus comme patrimoniaux. Les compromis techniques seront donc guidés par l'optimisation de la réduction des déperditions (ou des apports énergétiques) et le maintien du caractère patrimonial.

Quelque soit le projet, il est primordial de s'entourer de professionnels (architecte conseiller et thermicien) qui travailleront de concert en faveur de l'identité du bâtiment et des lieux.

Repenser les fonctions du bâtiment ancien nécessite parfois d'apporter des modifications structurelles tout en conservant « l'âme » du bâtiment voire en soulignant ses qualités premières



Office de tourisme de Villard-de-Lans

Les espaces publics qui entourent un bâtiment remarquable doivent être pensés, et au besoin réaménagés, afin d'assurer une harmonie d'ensemble et rendre lisible la dimension patrimoniale du bâtiment et plus largement du centre-bourg.



Mise en valeur du caractère patrimonial du bâtiment grâce à la réhabilitation. Qualité architecturale et fonctionnalité pour les usagers sont au rendez-vous !

Une greffe contemporaine en guise d'extension de la surface utile du bâti ancien. Le dialogue entre l'ancien et le contemporain souligne les qualités architecturales de chacune des parties.

O.Q.P. CONCEVOIR ET RÉALISER DES ESPACES PUBLICS DE QUALITÉ

11

Les espaces publics jouent un rôle essentiel dans la vie locale et les activités culturelles des villages et des villes. Ils constituent des lieux d'échanges, de rencontres et de loisirs indispensables.

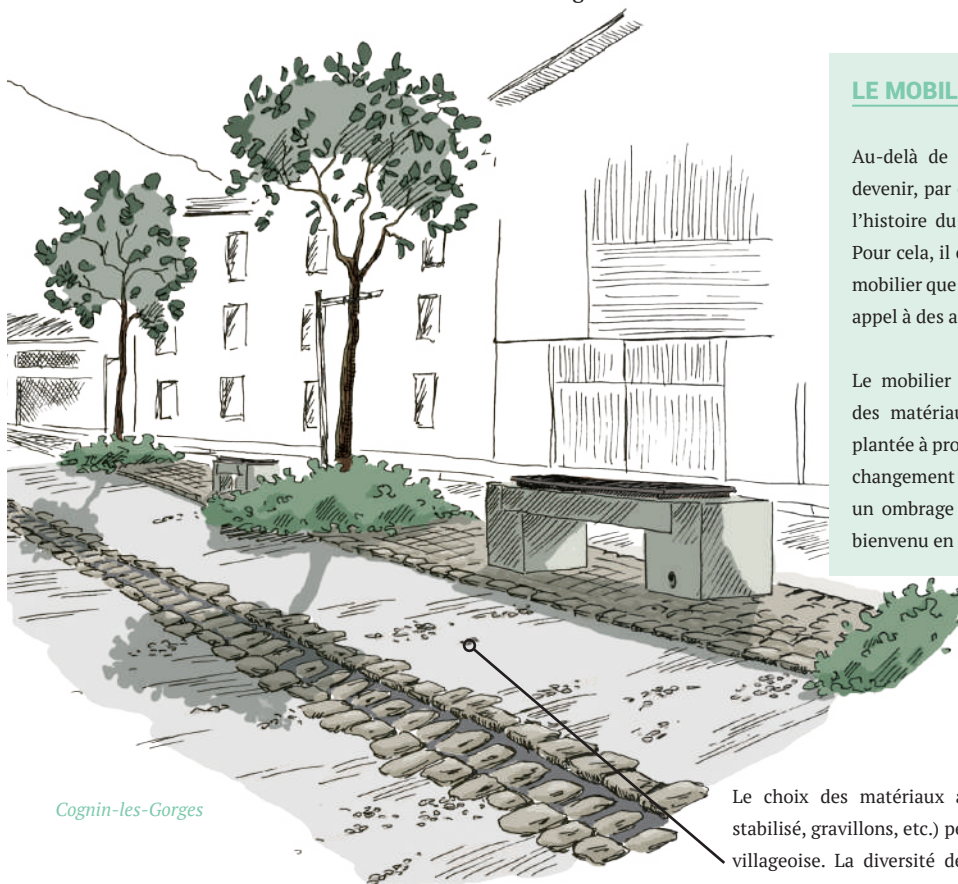
Les espaces publics regroupent de nombreux usages et participent au caractère convivial des espaces de vie des habitants du Vercors ainsi qu'à l'attrait touristique du territoire. Lorsque l'on fait quelques emplettes dans un commerce, que les enfants profitent de l'aire de jeu, que l'on s'installe dans un parc pour pique-niquer, ou que l'on participe à un rassemblement culturel... On est tous usagers des espaces publics à un moment ou un autre de la journée !

Ainsi, qu'il s'agisse d'une opération nouvelle ou de la réhabilitation d'un espace public existant (place, parking, voirie...), il convient de s'entourer des compétences adéquates en amont (professionnels de la concertation, sociologues, paysagistes, urbanistes, architectes, médiateurs culturels, artistes). Ceci permet de nourrir le projet de démarches participatives pour s'assurer de la justesse des aménagements.

Les espaces publics devront faire la part belle au partage des usages et notamment aux modes de déplacement doux. Une attention particulière devra être portée :

- à la palette végétale (espèces adaptées d'agrément ou productrices), les pollinisateurs et la biodiversité liée (continuités écologiques),
- aux matériaux utilisés (perméabilité, proximité d'approvisionnement, qualité),
- à l'éclairage (cf. *Guide pour un éclairage de qualité dans le Vercors*) ainsi qu'au mobilier.

Enfin, il conviendra d'anticiper la gestion ultérieure des espaces dès la conception, notamment en anticipant les besoins futurs en arrosage et entretien ou éventuellement en récoltes.



Cognin-les-Gorges

LE MOBILIER URBAIN

Au-delà de l'aspect fonctionnel, le mobilier peut devenir, par exemple, le support d'informations sur l'histoire du lieu ou la provenance des matériaux. Pour cela, il est nécessaire de sortir du catalogue du mobilier que l'on retrouve couramment en ville et faire appel à des artisans.

Le mobilier urbain est de préférence réalisé avec des matériaux locaux et pérennes. La végétation plantée à proximité est d'origine locale et adaptée au changement climatique. Les arbres caduques offrent un ombrage estival optimum et un ensoleillement bienvenu en hiver.

Le choix des matériaux au sol (pavés, béton désactivé, stabilisé, gravillons, etc.) permet de retrouver une ambiance villageoise. La diversité des matériaux utilisés permet de différencier les modes de circulation (automobile, mode doux, espaces partagés) et facilite les usages souhaités.

LE FLEURISSEMENT

Le fleurissement joue un rôle important. Le choix des essences est orienté vers des espèces pérennes comme les plantes vivaces de provenance locale ou adaptées au milieu. Leur besoin en eau est également un paramètre important à anticiper dans le contexte du changement climatique.



Saint-Andéol-en-Quint

Les pieds de façades végétalisés et non-imperméabilisés évitent les remontées d'humidité dans les maisons. La végétalisation spontanée ou implantée participe à l'embellissement de l'espace public. Cela adoucit la transition entre la chaussée et la propriété privée.



Cognin-les-Gorges

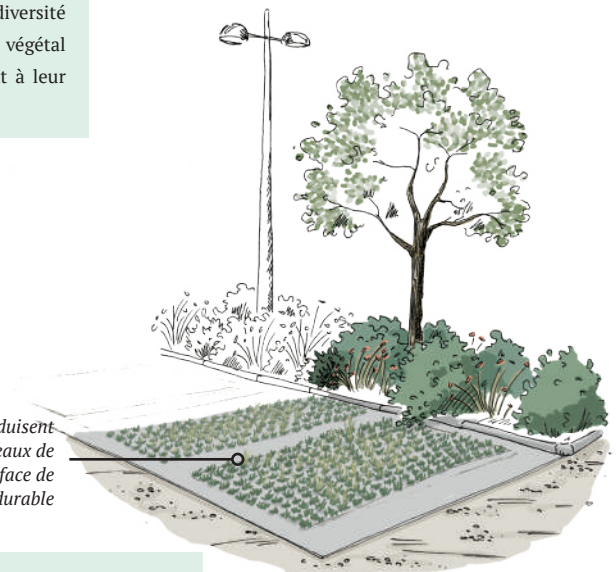
ESPACES PUBLICS PERMÉABLES

Faire le choix d'un revêtement de surface perméable favorisera l'infiltration naturelle de l'eau. Il concourt à pérenniser la vie du sol et participe à la biodiversité dans les espaces bâtis. L'accompagnement végétal de ces stationnements contribue également à leur embellissement.



Cognin-les-Gorges

Les dalles alvéolaires réduisent le ruissellement des eaux de pluie et assurent une surface de stationnement durable



La Rivière

MÉDIATIONS CULTURELLES ET ARTISTIQUES

Ce sujet fédérateur peut donner lieu à des formes variées de médiation culturelle ou d'interventions artistiques. Cela peut permettre de mieux appréhender le sujet, de produire des œuvres qui enrichiront les projets et apporteront des témoignages et des regards croisés. Ces démarches contribuent à la compréhension des problématiques souvent complexes et transversales.

O.Q.P. PROTÉGER LES PAYSAGES LIÉS AUX ESPACES RICHES EN BIODIVERSITÉ

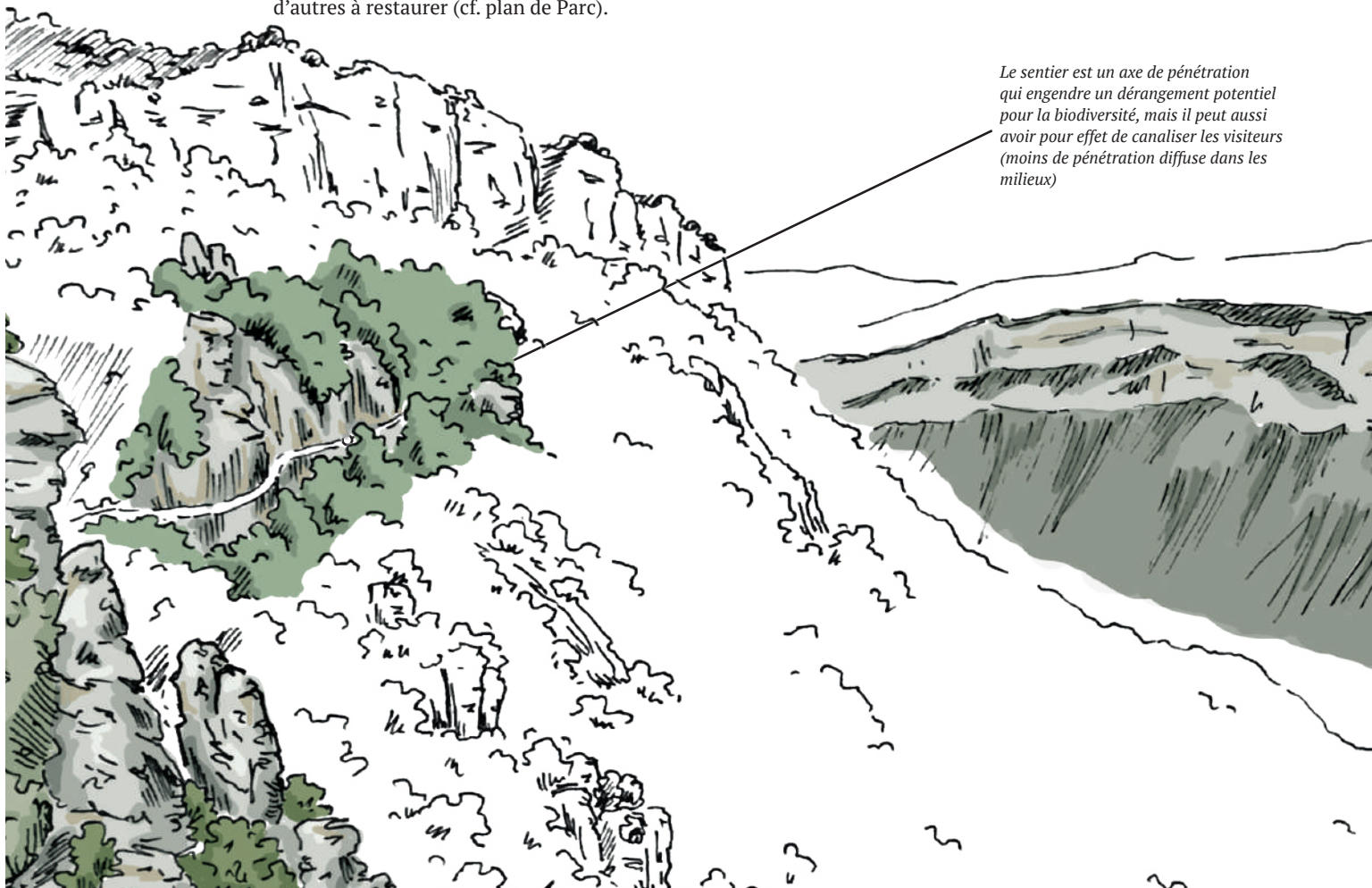
12

Les paysages qui font la notoriété du territoire du Parc du Vercors sont constitués de milieux en mosaïques, alternant zones boisées et espaces ouverts herbeux ou rocheux. L'érosion du socle calcaire du massif ajoute à cette mosaïque une dimension verticale, avec une géomorphologie parfois chaotique. En plus du plaisir des yeux, ces paysages offrent des conditions d'accueil optimales aux espèces sauvages. Ces milieux naturels permettent alors aux écosystèmes d'exprimer toutes leurs fonctionnalités.

La diversité et la qualité des paysages est garante de la diversité et de la qualité des milieux naturels. Préserver les paysages d'un territoire, c'est préserver l'ensemble des fonctionnalités des écosystèmes et donc protéger la biodiversité associée. Pour ne pas se priver des services rendus par la nature, ces paysages doivent être entretenus, restaurés voire mis en défens de manière temporaire ou permanente.

Les zonages réglementaires de protection sont bien représentés sur le territoire. Ils se composent de multiples milieux naturels et d'espèces sauvages qui y trouvent des conditions favorables à leur expression. Cette biodiversité et les paysages proposés attirent de nombreux visiteurs. La création d'espaces naturels protégés est une possibilité pour garantir dans le temps le maintien des paysages de qualité.

La préservation des paysages est une problématique qui concerne l'ensemble du territoire. Leur qualité permet aux écosystèmes d'assurer leurs rôles, notamment pour nous rendre service (prévention des crues par exemple). Certains écosystèmes, pour qu'ils soient fonctionnels, dans les zones de sensibilité majeure, ont besoin de corridors pour être connectés entre eux. Des connexions écologiques sont donc à maintenir et d'autres à restaurer (cf. plan de Parc).



Le sentier est un axe de pénétration qui engendre un dérangement potentiel pour la biodiversité, mais il peut aussi avoir pour effet de canaliser les visiteurs (moins de pénétration diffuse dans les milieux)

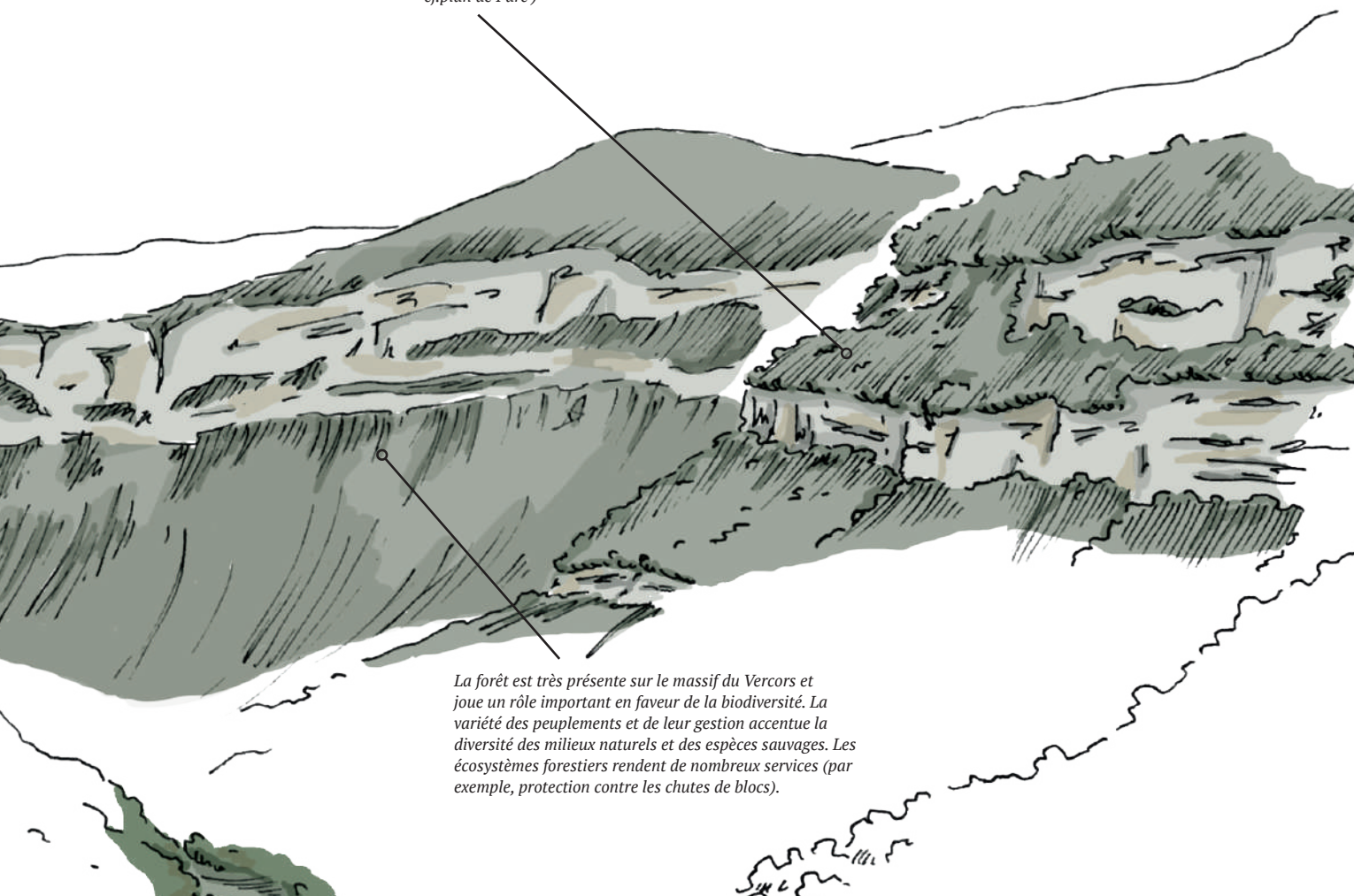
Sur le reste du territoire, le maintien des activités qui soutiennent ces paysages, dans le respect des milieux et des espèces est un enjeu majeur, notamment les pratiques agricoles et pastorales extensives et l'exploitation forestière raisonnée. Ces activités à maintenir doivent maintenant intégrer dans leurs pratiques les bouleversements liés au réchauffement climatique et à la pression économique.

Les prairies naturelles et les champs cultivés, qui composent également nos paysages, gagnent en qualité et en fonctionnalité lorsqu'ils sont associés à des infrastructures dites paysagères comme des arbres isolés, des bosquets, des haies. Ces éléments jouent un rôle indéniable dans la constitution des paysages et rendent service en offrant de l'ombre à la végétation ou pour des animaux en quête de rafraîchissement, et en offrant des milieux favorables aux pollinisateurs utiles à la végétation des prairies et à la présence de la faune auxiliaire qui va permettre de lutter contre les espèces nuisibles aux cultures. Ils doivent être maintenus lorsqu'ils sont présents et favorisés aux abords des parcelles agricoles qui n'en possèdent pas encore.

Certains types de milieux rares et souvent fragiles jouent également un rôle dans les paysages et dans l'expression de la biodiversité. Ce sont les pelouses sèches, la ripisylve au bord des cours d'eau, les clairières intra-forestières, les zones de forêt mature dans certains peuplements non exploités depuis longtemps. Des mesures d'accompagnement peuvent être trouvées pour les maintenir dans le temps, voire pour certains les restaurer.

Enfin, les écotones (zone de transition écologique entre plusieurs écosystèmes) sont à prendre en compte. Plus la transition entre les milieux ouverts et les milieux boisés est importante en surface, plus elle est favorable à une grande diversité d'espèces et donc propice aux services rendus. Il est important, lorsque cela est possible, de favoriser ces écotones qui ont aussi le mérite d'adoucir les paysages.

Zone peu accessible utilisée comme zone de repli par la faune sauvage (peut correspondre à une zone de tranquillité -cf. plan de Parc)



La forêt est très présente sur le massif du Vercors et joue un rôle important en faveur de la biodiversité. La variété des peuplements et de leur gestion accentue la diversité des milieux naturels et des espèces sauvages. Les écosystèmes forestiers rendent de nombreux services (par exemple, protection contre les chutes de blocs).

Combe Laval - Saint-Jean-en-Royans - Saint-Laurent-en-Royans

O.Q.P. CONSERVER LES ALPAGES OUVERTS

13

Sur les alpages du Vercors, seuls les secteurs les plus élevés affichent le faciès de milieux naturellement ouverts, de type pelouses. Le reste des espaces est constitué de milieux où la forêt devrait être nativement installée ; mais, depuis près de 2000 ans, les activités et actions humaines ainsi que la dent de l'animal maintiennent ces espaces ouverts, espaces qui constituent aussi des réservoirs de biodiversité.

Le pastoralisme (i.e. la valorisation de la végétation naturelle par les troupeaux domestiques), façonne par sa présence et ses pratiques les paysages d'alpage en altitude depuis longtemps ; mais avec l'évolution des pratiques d'élevage (conditions d'élevage, conditions de travail...) et des pratiques sylvicoles, la lutte contre la dynamique ligneuse est aujourd'hui plus difficile. Certaines zones, souvent éloignées des aménagements pastoraux (cabanes, jasses, abreuvoirs etc.) ont été peu à peu délaissées. On y observe aujourd'hui une dynamique forestière parfois importante qui modifie profondément les paysages ainsi que les activités pastorales, puisqu'en parallèle la présence du loup rend ces secteurs plus vulnérables à la prédation.

Même si ces espaces ouverts d'altitude sont encore très stratégiques pour les élevages en terme de ressources fourragères, notamment dans le contexte de changement climatique, il s'agit de s'assurer que ces alpages continuent d'être utilisés pour des troupeaux. Le risque d'abandon est réel, tout du moins sur certaines zones plus difficiles à gérer.

Pour ce faire, il est impératif d'avoir des conditions de vie et de travail correctes (l'accès, l'eau pour les bergers et l'abreuvement, l'hébergement, la contention, les clôtures...). Des travaux et équipements sont souvent nécessaires ; il s'agit de tenir compte à la fois de leur bonne intégration paysagère et du multiusage de ces grands espaces.

L'adaptation des conduites pastorales aux végétations présentes sera privilégiée, afin de limiter les actions mécaniques aux secteurs où les alternatives ne sont pas possibles. Des outils d'accompagnement comme les plans de gestion pastoraux, liés aux Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), pourront intégrer plus clairement les aspects paysagers (ex : pression de pâturage plus forte sur certains secteurs pour limiter l'implantation d'arbustes).

Des travaux complémentaires de reconquête de ressources fourragères peuvent être nécessaires, intégrant la dimension paysagère (ex : débroussaillage par zone du genévrier rampant).

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC) :

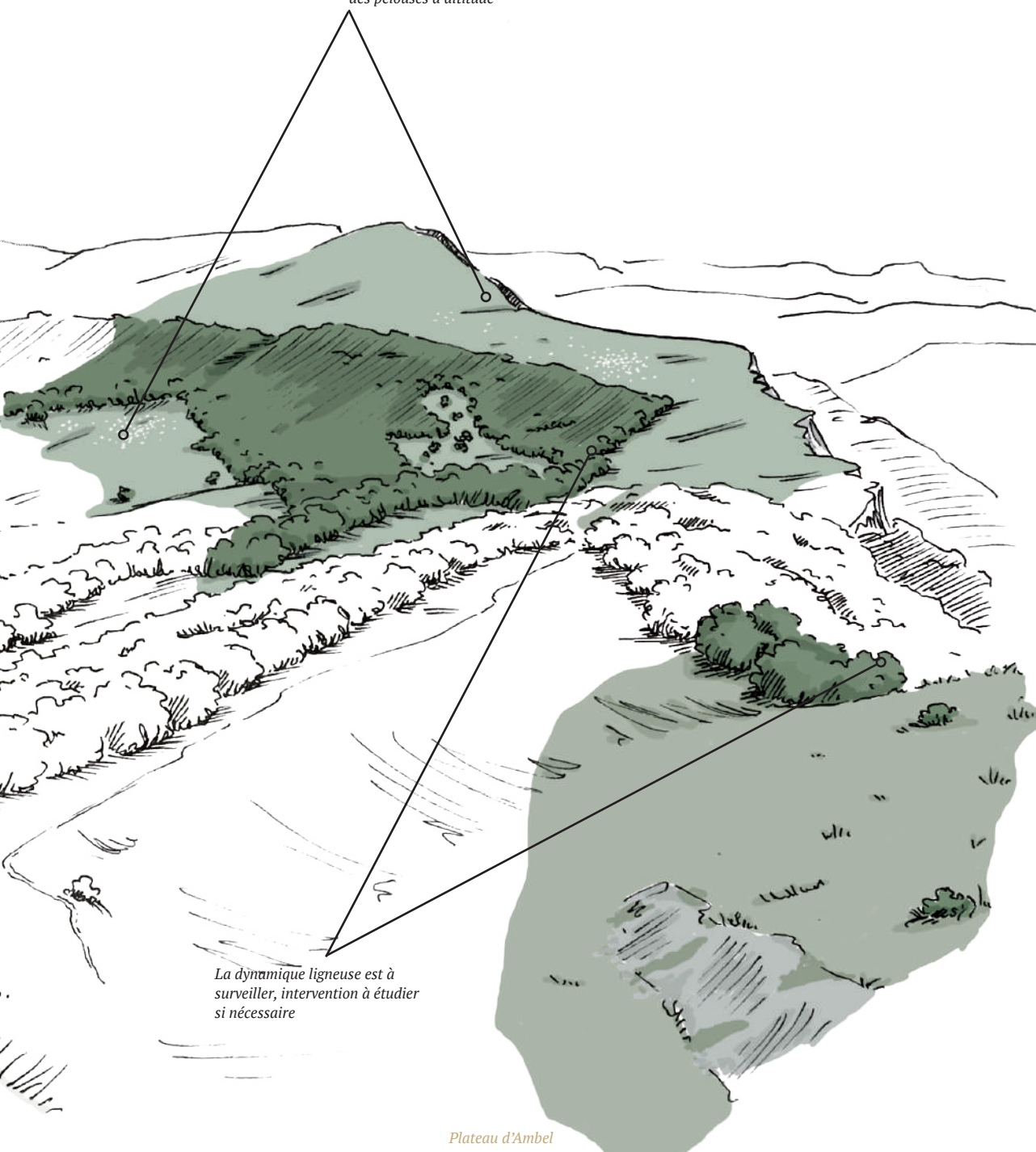
Ce sont des contrats (généralement de 5 ans) entre l'État et le groupement pastoral (ou l'éleveur) pour maintenir certaines pratiques et/ou en modifier quelques autres afin de favoriser la biodiversité présente (flore, faune...ex : l'habitat du tétras-lyre).

Sur les alpages, c'est généralement une mesure reposant sur un plan de gestion établi en concertation entre les éleveurs et le Parc du Vercors avec l'appui des services pastoraux départementaux.

Exemples d'actions dans ces plans de gestion : définition de zones où le pâturage sera plus tardif pour le tétras-lyre, couchade interdite sur des zones de crêtes où la flore est spécifique et fragile, zone où la pression de pâturage sera plus forte pour limiter la pousse de ligneux...



Le maintien du pastoralisme en alpage permet la valorisation des pelouses d'altitude



La dynamique ligneuse est à surveiller, intervention à étudier si nécessaire

Plateau d'Ambel

O.Q.P.

GARANTIR L'INTÉGRATION COHÉRENTE DES AMÉNAGEMENTS DÉDIÉS AU PASTORALISME

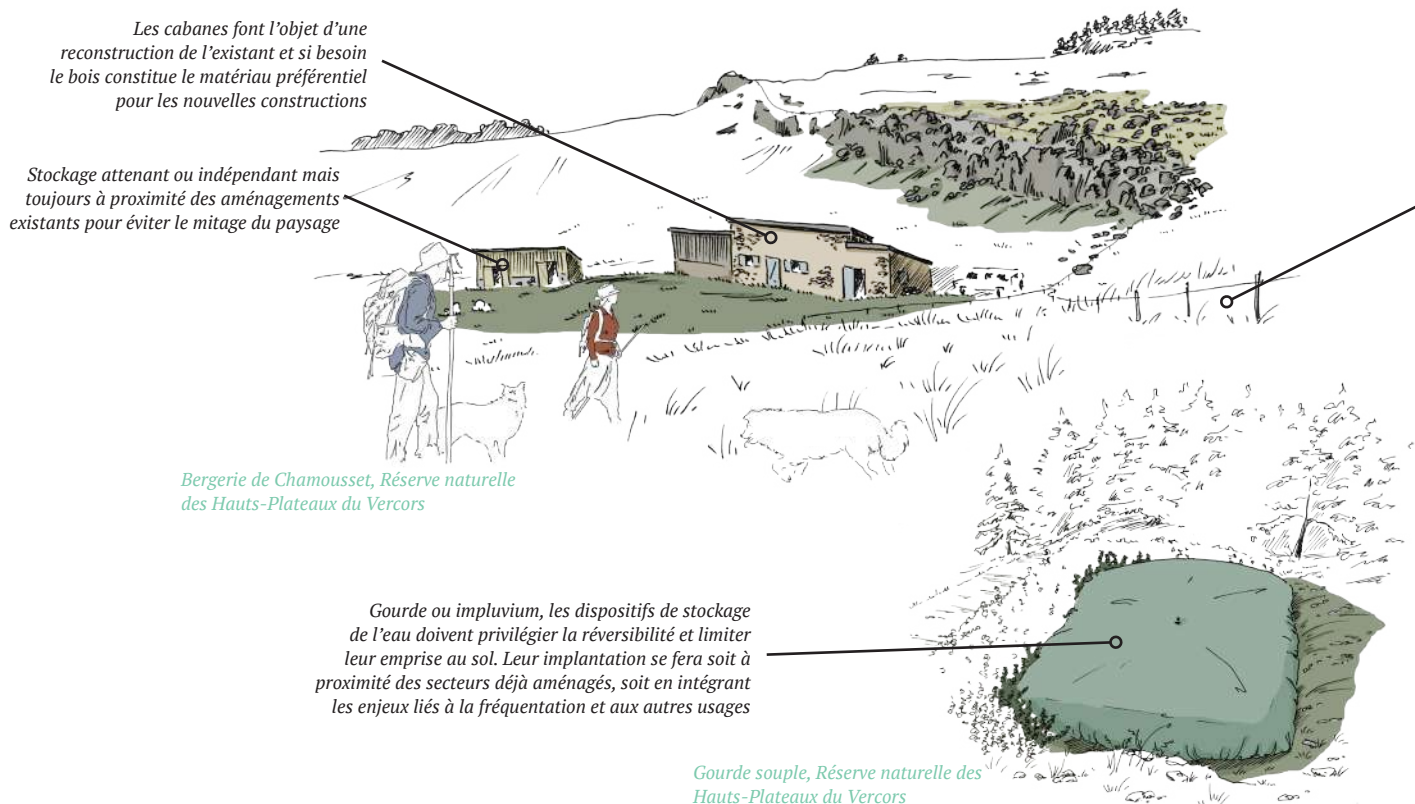
14

Le pastoralisme est une des activités humaines séculaires qui ont façonné le territoire, sa biodiversité et ses paysages. Le pâturage par les animaux domestiques a cependant évolué depuis 2000 ans. Les modes d'élevage ont changé et les besoins des humains, en lien avec ces pratiques, ont fortement évolué.

Aujourd'hui, le pastoralisme est amené à s'adapter et connaît des changements de pratiques liés à la fois aux impacts du changement climatique et à la présence du loup voire du lynx. Cela conduit à la mise en place de dispositifs permanents ou temporaires ayant des impacts notoires sur les paysages très ouverts et identitaires des hautes plaines d'altitudes du massif du Vercors. Pour tout nouvel aménagement pastoral, nouvelle construction ou réhabilitation, avec ou sans extension, il convient de réfléchir en amont à sa bonne insertion paysagère autant pour le bon usage au sein de l'unité pastorale que pour ménager la sensibilité des sites. Ces aménagements concernent le stockage et l'accès à l'eau pour l'abreuvement des animaux et des humains, le stockage du matériel, les dispositifs de clôture, la rénovation ou la création de cabanes pastorales. L'alimentation en énergie de ces sites isolés devra privilégier le solaire en toiture pour l'électricité et le bois énergie pour le chauffage. De manière générale, ces espaces sont propices aux expérimentations.

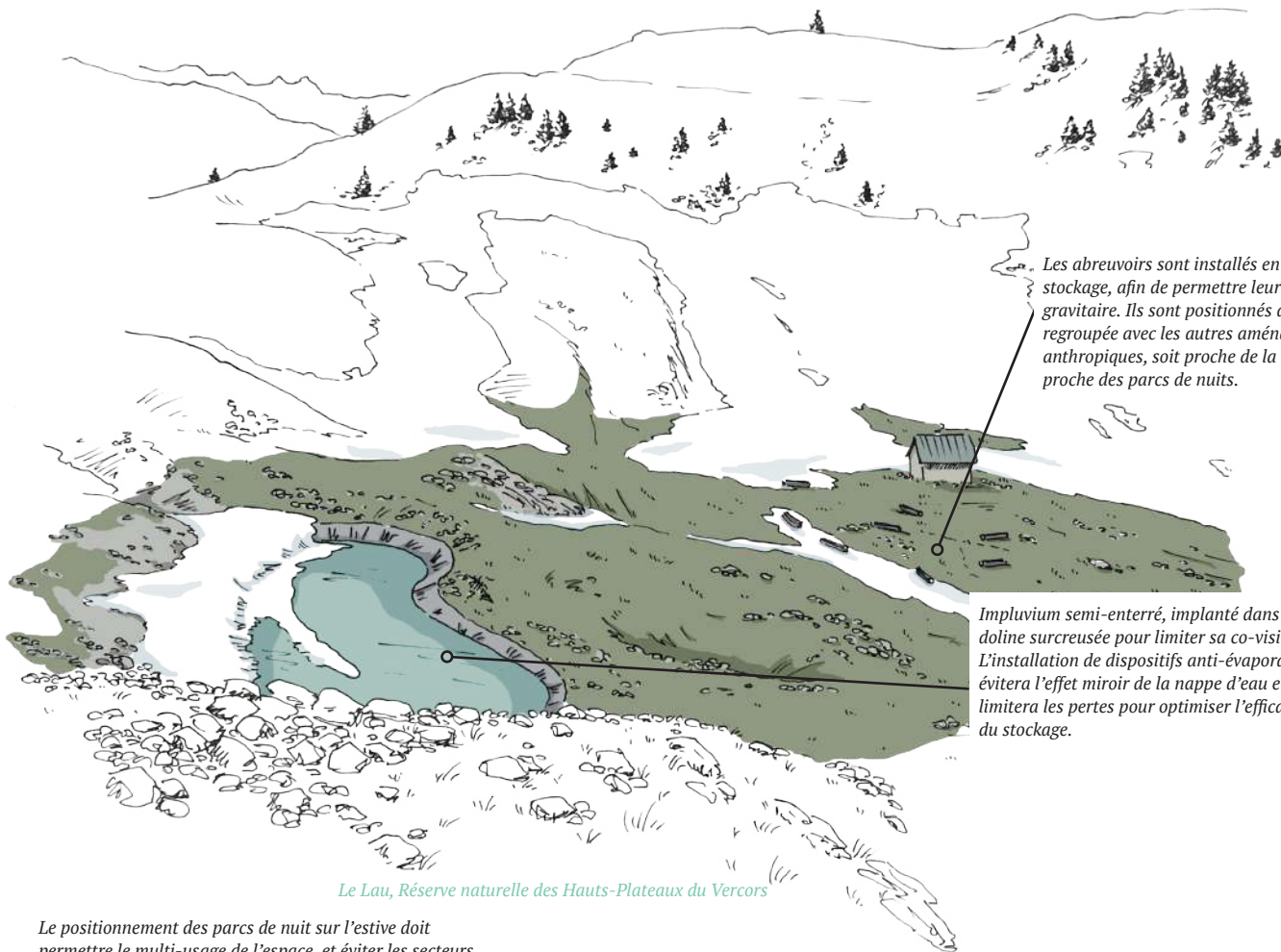
Certains alpages sont situés dans des sites protégés et réglementés. Sur la Réserve naturelle nationale, et dans les sites classés au titre du paysage, toute modification de l'état du site est soumise à autorisation du gestionnaire. En site Natura 2000, ces aménagements font l'objet d'une évaluation d'incidences Natura 2000. Dans les ENS, un avis du gestionnaire est nécessaire. Proposant une stratégie pastorale pluriannuelle, visant à inscrire les activités pastorales dans un avenir sécurisé et respectueux des fragiles équilibres du site et de sa réglementation, la Réserve se veut aussi un espace laboratoire.

Ces préconisations sont à mettre en perspective avec les orientations du Parc en matière de réhabilitation des "Abris et cabanes" porté par le SMPNRV. Il convient donc de privilégier les solutions innovantes qui permettent l'utilisation de savoir-faire et de matériaux locaux en s'inspirant de l'identité locale et de l'âme du lieu. L'objectif est ici d'éviter les formes architecturales qui banalisent ces espaces.



LA SIGNALÉTIQUE DES ZONES PASTORALES

La présence des troupeaux et des chiens de protection pour les activités pastorales fait l'objet d'une signalétique spécifique. Cela permet aux autres usagers de la montagne de suivre les préconisations indiquées afin de garantir des conditions optimales de travail pour les uns et de ressourcement pour les autres. La cohérence des dispositifs de signalétique à l'échelle du Vercors participe à la compréhension des enjeux particulièrement sensibles dans les espaces naturels.

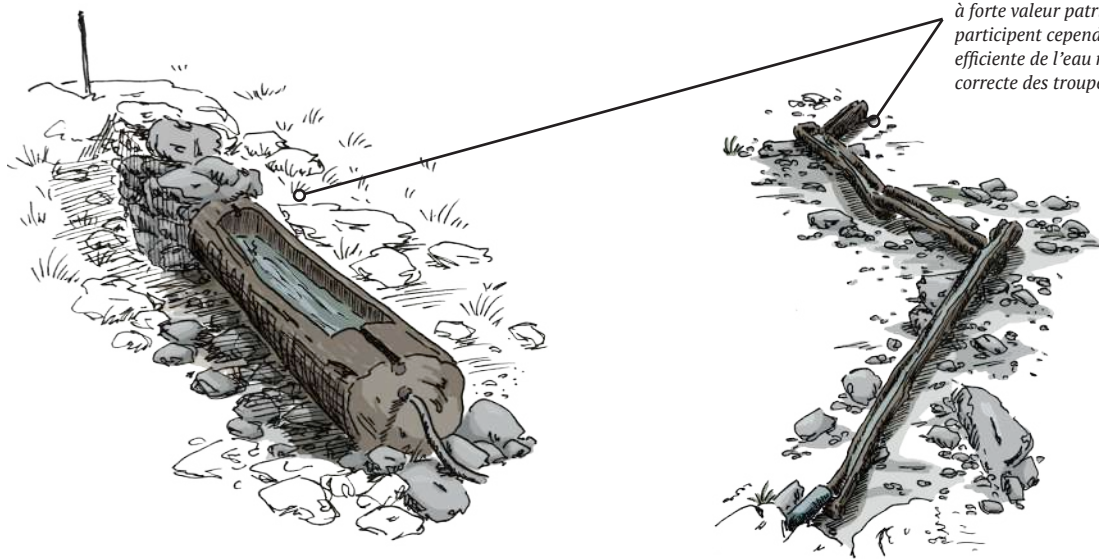


Les abreuvoirs sont installés en contrebas du stockage, afin de permettre leur alimentation gravitaire. Ils sont positionnés de façon regroupée avec les autres aménagements anthropiques, soit proche de la cabane, soit proche des parcs de nuits.

Impluvium semi-enterré, implanté dans une doline surcreusée pour limiter sa co-visibilité. L'installation de dispositifs anti-évaporation évitera l'effet miroir de la nappe d'eau et limitera les pertes pour optimiser l'efficacité du stockage.

Le Lau, Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors

Le positionnement des parcs de nuit sur l'estive doit permettre le multi-usage de l'espace, et éviter les secteurs où le risque d'infiltration d'eau est fort (pollution potentielle)



Les bachats constituent des éléments à forte valeur patrimoniale, ils ne participent cependant pas à une gestion efficace de l'eau ni à l'abreuvement correcte des troupeaux

Exemples de bachats, Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors

O.Q.P. ENTREtenir LES ESPACES INTERMÉDIAIRES (LANDES ET PARCOURS)

15

Les espaces intermédiaires étaient très utilisés autrefois quand l'agriculture était vivrière, avec une population rurale qui exploitait toutes les surfaces possibles, donnant ainsi un paysage particulièrement « entretenu » sur les coteaux par exemple.

Les landes et parcours, appelés espaces intermédiaires, sont des surfaces agricoles comprenant une ou plusieurs caractéristiques suivantes :

- une pente plus ou moins importante
- une mauvaise qualité agronomique des sols
- une végétation spontanée arbustive souvent très présente
- une ressource fourragère très diversifiée mais en faible quantité
- des affleurement rocheux - un certain éloignement des sièges d'exploitations
- des accès difficiles
- un abreuvement des troupeaux inexistant ou malaisé

Les conditions d'élevage actuelles ont souvent permis une dynamique ligneuse, avec un fort impact paysager, pouvant laisser croire à un abandon de certains espaces, à une déprise agricole. Ces surfaces ont généralement encore un usage agricole ; elles sont rarement abandonnées mais le risque est prégnant.

Néanmoins, ces coteaux aujourd'hui difficilement mécanisables et parfois enrichis peuvent faire l'objet d'un regain d'intérêt et retrouver de nouvelles fonctions notamment au regard des impacts du changement climatique. La ressource fourragère existante et l'ombre offerte par les arbres confèrent à ces espaces un potentiel important pour les activités d'élevage. Au-delà du support à l'activité agricole, ces espaces sont multifonctionnels (exploitation mesurée du bois de chauffage, protection vis-à-vis des aléas climatiques), et sont le support à une biodiversité remarquable du fait d'un dérangement limité.

Il s'agit donc de considérer ces espaces comme complémentaires aux autres dont les usages sont plus clairement définis comme les prairies permanentes, de fauche ou les estives.

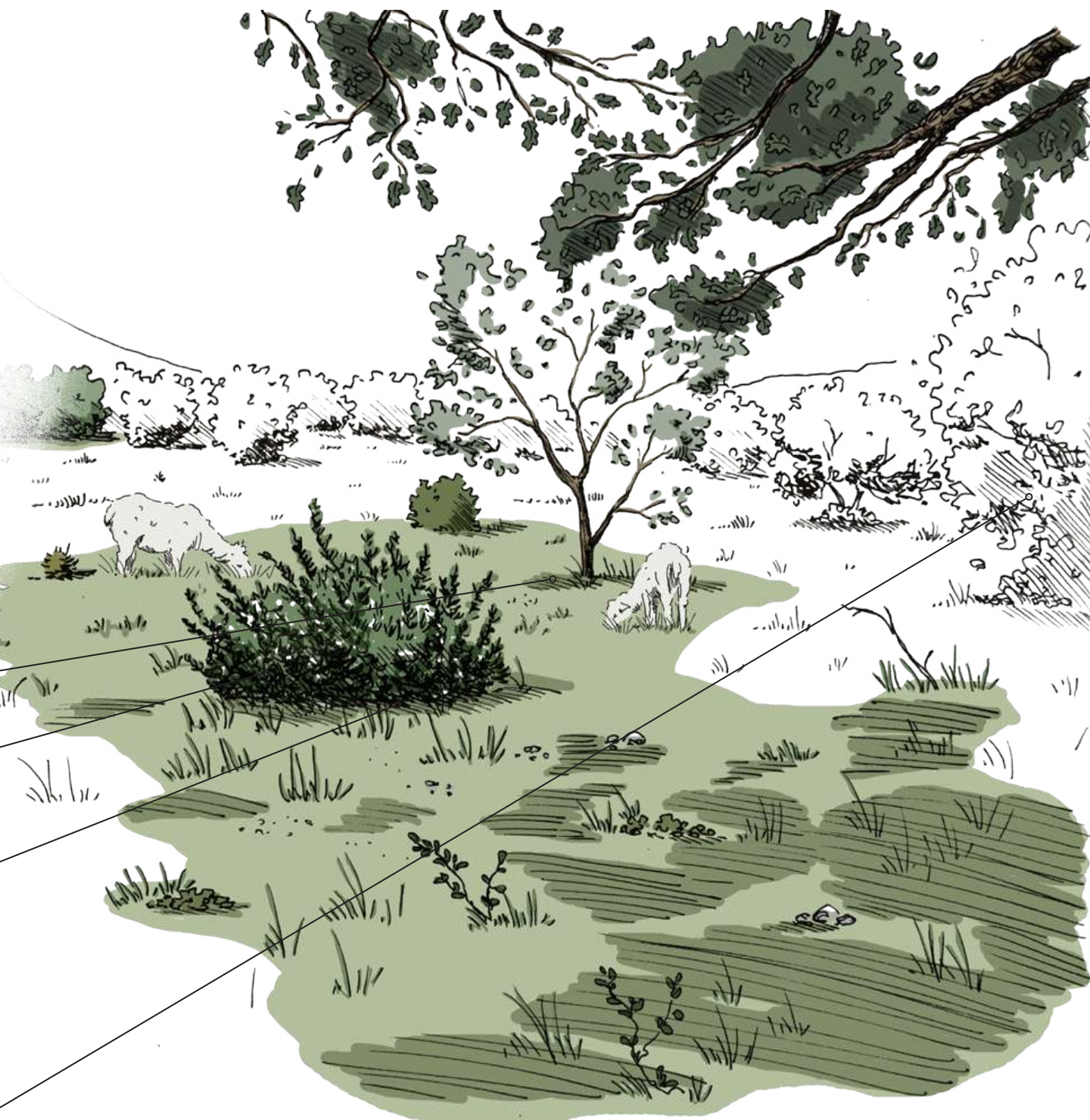
L'activité d'élevage doit être maintenue sur ces espaces intermédiaires, voire même soutenue en facilitant les accès et les équipements pour l'abreuvement, la contention et les clôtures. Des actions d'émergence de collectifs de gestion, de regroupement des parcelles entre différents propriétaires faciliteront leurs équipements et leurs utilisations. Des actions complémentaires de travaux mécaniques de reconquête peuvent être parfois nécessaires, mais à bien étudier.

L'ombre offre un refuge pour le bétail quand la saison estivale s'engage.

Les espaces intermédiaires à la rencontre de différents milieux constituent des zones à l'abris des regards...

Couvert végétal mixte qui constitue une ressource fourragère variée.

Les taillis, bosquets et buissons composent des milieux intéressants du point de vue de leur biodiversité. Ils permettent d'offrir gîte et couvert à de nombreuses espèces qui peuvent coexister avec une pratique agricole extensive. L'approche positive de ces éléments du paysage doit continuer à faire l'objet d'une sensibilisation auprès du grand public et des gestionnaires



Plateau des Chaux, Gigors-et-Lozeron

O.Q.P. 16 ASSURER UNE BONNE INSCRIPTION PAYSAGÈRE DES NOUVELLES DESSERTES FORESTIÈRES

Afin d'assurer la valorisation des forêts en bois d'œuvre ou bois énergie, les dessertes forestières sont réalisées pour le transport des grumes jusqu'au réseau routier.

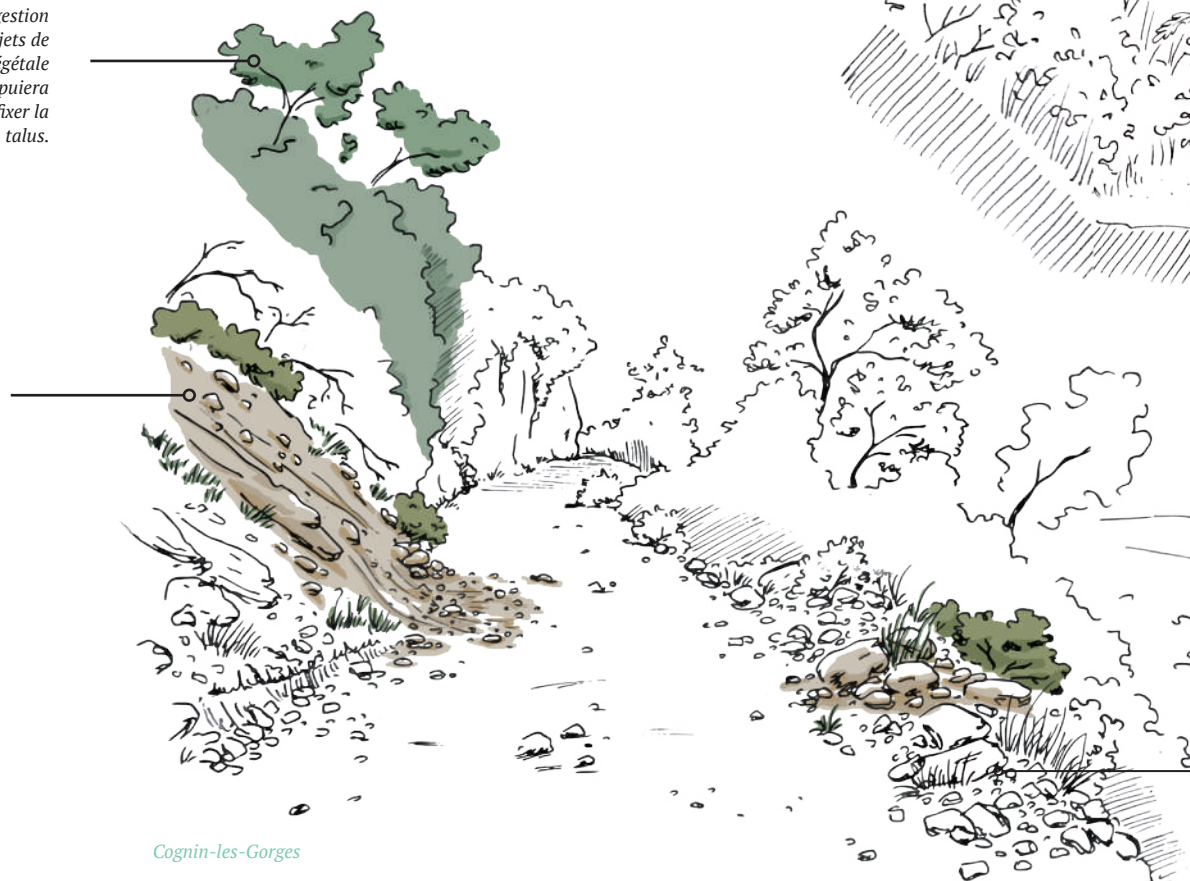
Pour les nouvelles dessertes créées pendant la durée de la charte, il s'agit de bien définir (1) la nature de la desserte et donc ses caractéristiques techniques (route, piste; largeur, etc.) ; (2) la sensibilité écologique des sites concernés et les périodes pendant lesquelles les travaux sont effectués ; de tenir compte de la topographie du terrain (plus il est pentu et plus l'impact visuel sera important) ; (3) la nature des peuplements et la fertilité des stations (et donc la hauteur des arbres, qui jouent le rôle de masque).

La cicatrisation des paysages est ici un objectif primordial. Elle est facilitée par le talutage dans les règles de l'art, le réemploi de terres végétales du site stockées avant travaux et le maintien d'un cordon boisé qui en limitera son impact à l'échelle du grand paysage. L'usage de semences commerciales n'est pas souhaitable pour les actions de végétalisation. Les enrochements, quand ils sont indispensables, seront réalisés avec des matériaux du site ou de même nature (roche calcaire). Après travaux, les rémanents trouveront leur place sur les secteurs les moins impactants.

Il s'agit de s'assurer que le contexte général du nouveau projet a été pris en compte en amont et notamment les autres activités ou milieux spécifiques à proximité. Les sentiers patrimoniaux (cf. plan de Parc) ayant un caractère historique, où peuvent être recensés des arbres remarquables ou du patrimoine bâti, doivent faire l'objet d'une analyse la plus détaillée possible afin de permettre une prise de décision éclairée dans le cadre des avis du Parc et envisager, lorsque cela est préconisé, des techniques de débardage alternatives.

Talus amont : la difficulté réside dans la gestion de la pente. Il convient de conserver les sujets de haut jet et, en cas de re-dépose de terre végétale de limiter les pentes abruptes. On s'appuiera également sur les arbres en amont pour fixer la tête du talus.

Traitement des virages à réaliser avec beaucoup de soin. C'est ici que les impacts sont les plus forts en vision lointaine.



Cognin-les-Gorges



Cognin-les-Gorges

Le cordon d'arbres en aval de la desserte permet une covisibilité limitée.

Les paysages forestiers constituent des « paysages intérieurs » très différents selon que l'on se situe dans une plantation d'épicéas ou dans une forêt gérée en futaie irrégulière ou encore dans une forêt non exploitée depuis longtemps

Talus aval : envisager la plantation de sujets ligneux ou favoriser leur repousse après des travaux destructeurs lors de la création de dessertes forestières

O.Q.P. 17 AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL ET DE L'INTÉGRATION DES AMÉNAGEMENTS DANS LES ESPACES NATURELS ET SUR LES SITES DE LOISIRS

De façon générale, l'aménagement d'un site doit intégrer une hiérarchie d'entrée dans les lieux, depuis le parking jusqu'au point le plus éloigné dans le site lui-même. Ce phasage doit être dicté par "l'esprit des lieux" et aussi permettre au visiteur des "sas" de pénétration dans le paysage. Cette progression doit se ressentir dans les aménagements et dans l'information fournie, pour permettre une progression qui allie lecture et compréhension du site.

Accueillir les usagers dès l'entrée des sites naturels fréquentés nécessite une attention toute particulière afin que le caractère exceptionnel du lieu soit bien perçu dès l'arrivée, ce quelque soit le mode de déplacement. Cette attention se traduit, par exemple, par le soin accordé aux matériaux utilisés au sol, en élévation, ou pour les bâtiments. Les dispositifs de signalisation ou d'information concourent à la compréhension des enjeux du site, de son histoire, de ses usages actuels et/ou passés et des comportements à respecter vis à vis des différentes sensibilités ; qu'elles soient environnementales ou liées à des pratiques spécifiques (agricoles, forestières ou de loisirs). La sobriété des aménagements doit constituer un impératif pour toute réflexion en amont de la conception et de la réalisation de ces opérations.

Les questions liées à l'imperméabilisation des stationnements, des filières locales de matériaux ou d'artisans, de choix des végétaux à planter sont à approfondir particulièrement. Les mode doux de déplacement et notamment le vélo (éventuellement à assistance électrique) sont de plus en plus utilisés ; il s'agit donc de penser la sécurisation du stationnement pour ces véhicules dès la conception des aménagement.

La *charte signalétique de plein air* apporte des recommandations et propose des solutions techniques afin d'assurer la cohérence des dispositifs sur les différents sites d'accueil du Vercors.



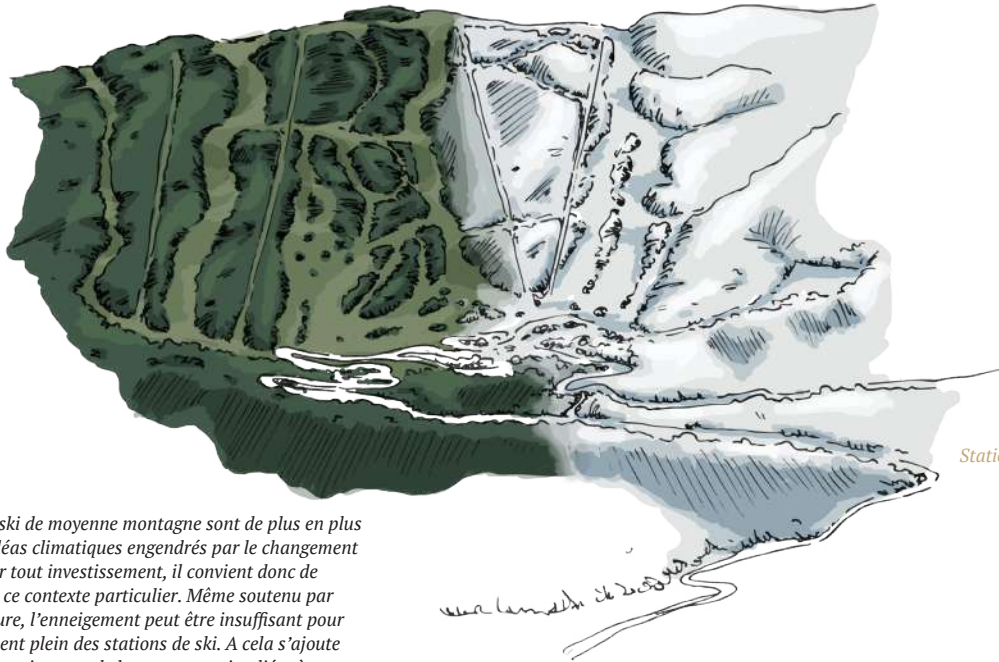
Aire d'accueil - Gardiol - Ombrière

MÉDIATIONS CULTURELLES ET ARTISTIQUES

Ces espaces peuvent faire l'objet de démarches de médiation culturelle ou d'interventions artistiques. Cela peut permettre de mieux appréhender le site et les sujets liés, de produire des œuvres qui enrichiront les projets et apporteront des témoignages et des regards croisés. Ces démarches contribuent à la compréhension des problématiques souvent complexes et transversales.

LA DIVERSIFICATION TOURISTIQUE

La diversification touristique consiste pour un territoire donné à proposer toute l'année des activités touristiques variées. L'objectif est de présenter un panel d'activités spécifiques pour chaque saison.



Station de Lans-en-Vercors

Les stations de ski de moyenne montagne sont de plus en plus soumises aux aléas climatiques engendrés par le changement climatique. Pour tout investissement, il convient donc de tenir compte de ce contexte particulier. Même soutenu par la neige de culture, l'enneigement peut être insuffisant pour un fonctionnement plein des stations de ski. A cela s'ajoute l'évolution des pratiques et de la consommation liées à un « séjour à la neige ».

LA SIGNALÉTIQUE DANS LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

La signalétique joue également un rôle important au-delà des espaces urbanisés pour la compréhension des enjeux qui touchent aux différentes pratiques. Les informations et messages qu'elle contient concourent à la conciliation des usages et aux bons comportements pour que la montagne reste un espace ouvert et riche d'usages.



Les sites fortement fréquentés peuvent nécessiter l'installation de toilettes sèches

Les aménagements doivent tenir compte des caractéristiques et sensibilités des sites. Le choix des matériaux doit être guidé par leur qualité d'intégration tout en intégrant les aspects environnementaux globaux (provenance, durabilité et robustesse, cycle de vie et adaptation aux usages...). Ces principes prévalent également pour le mobilier.



aire de stationnement, Presles

O.Q.P. MAINTENIR LA MOSAÏQUE AGRICOLE LIÉE À LA POLYCLTURE ET À L'ÉLEVAGE

18

La diversité des productions agricoles, des cultures, des assolements, des élevages a pour conséquence d'offrir un paysage en mosaïque. C'est le fruit des différentes pratiques et des savoir-faire des agriculteurs. Cette mosaïque renvoie à la richesse des milieux et aux différentes filières dans lesquelles ils sont engagés et dont ils tirent leurs revenus.

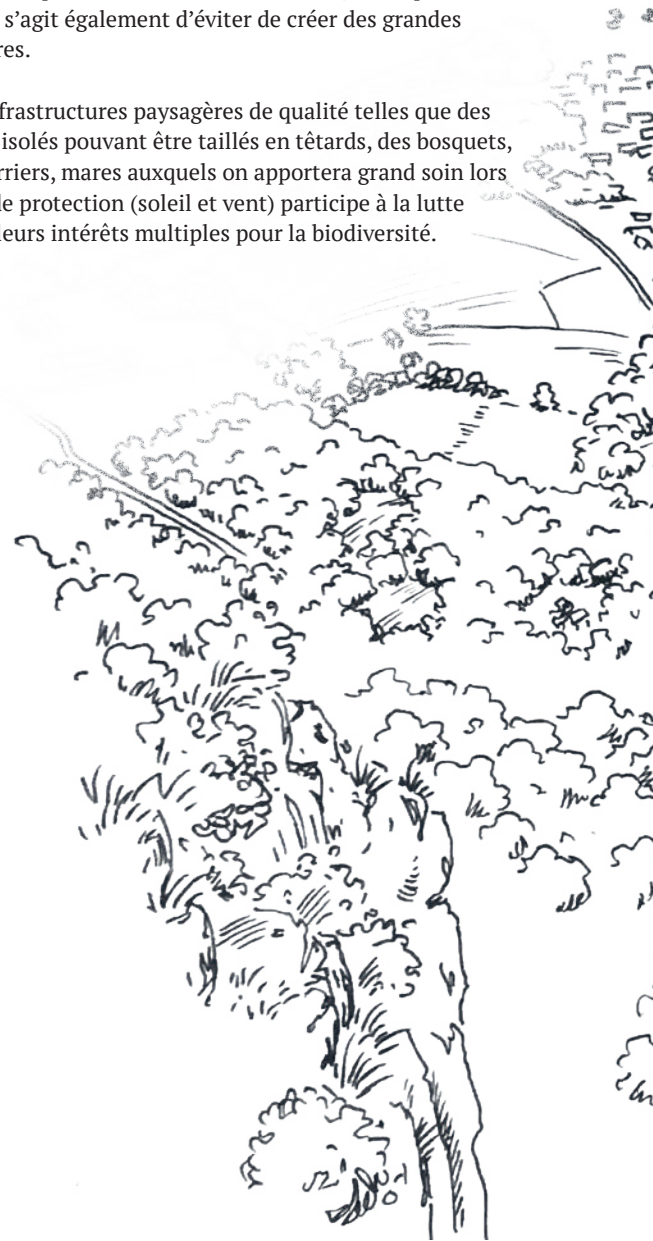
Le paysage fonde sa richesse dans sa diversité. Sur les espaces agricoles, toutes ces pratiques différentes apportent rythme et texture aux yeux des observateurs. C'est grâce à ces contrastes et à cette harmonie que l'on peut apprécier ce paysage. Ainsi, le maintien de la qualité des paysages agricoles est sous-tendue par les activités liées à la polyculture et l'élevage.

Il convient donc de garantir l'usage agricole et pastoral des espaces et d'éviter leur abandon, ainsi que de s'assurer de la pérennité de certaines petites filières. Il s'agit également d'éviter de créer des grandes parcelles d'un seul tenant lors des réorganisations foncières.

Enfin, il est essentiel de maintenir, voire de recréer des infrastructures paysagères de qualité telles que des haies, des alignements d'arbres, des ripisylves, des arbres isolés pouvant être taillés en têtards, des bosquets, voire des aménagements annexes comme des murets, pierriers, mares auxquels on apportera grand soin lors de leur entretien. Au-delà de l'aspect paysager, leur rôle de protection (soleil et vent) participe à la lutte contre les effets du changement climatique, sans oublier leurs intérêts multiples pour la biodiversité.

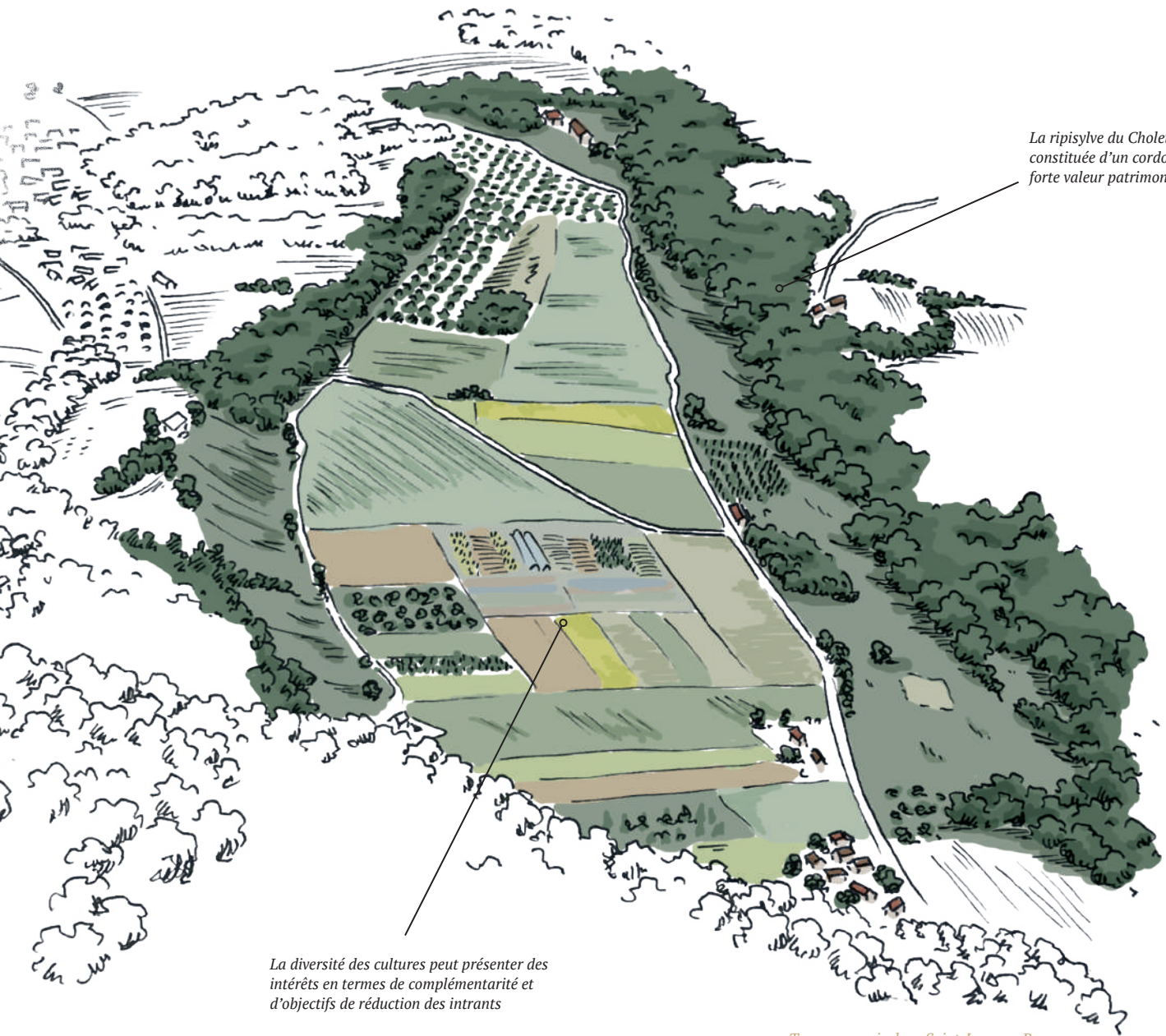
L'AGROFORESTERIE

L'agroforesterie consiste en l'association d'arbres et de cultures ou d'animaux sur une même parcelle. Cette pratique ancestrale est aujourd'hui mise en avant car elle permet une meilleure utilisation des ressources, une plus grande diversité biologique et la création d'un micro-climat favorable à l'augmentation des rendements. L'agroforesterie améliore également la résilience face aux aléas.



LA LISIÈRE

La limite entre la forêt et les terres cultivées est particulièrement riche en espèces végétales et animales. C'est en effet ici que les espèces du biotope forestier rencontrent celles des terres agricoles. Grâce à un entretien régulier des lisières, d'importantes fonctions de mise en réseau sont revalorisées le long de celles-ci, ainsi que dans l'espace situé entre la forêt et les terres agricoles.



La ripisylve du Cholet est constituée d'un cordon boisé à forte valeur patrimoniale

La diversité des cultures peut présenter des intérêts en termes de complémentarité et d'objectifs de réduction des intrants

Terrasses agricoles - Saint-Jean-en-Royans

O.Q.P. PRÉSERVER LES ESPACES OUVERTS DE PRAIRIES

19

Les espaces ouverts en montagne participent à la qualité des paysages en donnant notamment d'intéressantes échappées visuelles vers les reliefs. Ils se composent essentiellement de prairies, généralement naturelles, d'une valeur agronomique variable et sont plus ou moins faciles à travailler selon la pente.

La pérennité de ces prairies, riches de couleurs grâce aux espèces variées de fleurs, et d'insectes notamment pollinisateurs, est liée aux pratiques d'élevage pour nourrir les troupeaux. C'est en conservant des systèmes d'élevage herbivore basés sur le pâturage que ces prairies sont présentes et façonnent les paysages si caractéristiques, et les produits locaux de si bonne qualité.

Entre les risques d'abandon par l'agriculture (enfrichement entraînant la fermeture des paysages) et la possibilité de labour et mise en culture sur des terres d'une bonne valeur agronomique, il faut prêter attention à la conservation maximale de ces prairies naturelles, riches en biodiversité, sans pour autant renoncer aux cultures céréalières ayant pour objectif l'autonomie alimentaire des agrosystèmes.

Dans un intérêt paysager, mais aussi de recherche de ressources fourragères, des travaux d'ouverture et de reconquête d'espaces anciennement agricoles sont à encourager sous certaines conditions. Arbres et arbustes sont à conserver ou à favoriser au sein des espaces agricoles car ils constituent une source d'ombre et d'alimentation dans un contexte de changement climatique. Ils jouent également un rôle déterminant dans la vie du sol (fertilisation et fixation de l'azote, vitalité de la faune du sol et notamment des décomposeurs, aide à la croissance des plantes).



Parmi les bovins, on distingue les vaches allaitantes et les vaches laitières. Ces dernières, sont généralement proches des bâtiments d'élevage pour faciliter la traite matin et soir, tandis que les vaches allaitantes, avec leurs veaux, peuvent être dans des prés plus éloignés. Ces vaches allaitantes sont élevées pour la production de viande.

D'autres troupeaux de bovins dans les prairies, sont constitués uniquement de génisses ; ce sont les futures vaches allaitantes ou laitières, le plus souvent avec des races différentes...

PRAIRIE DE FAUCHE – PRAIRIE PÂTURÉE

Les prairies, qu'elles soient temporaires ou naturelles peuvent être fauchées (pour alimenter les animaux l'hiver ou en complément de pâturage) et sont ensuite souvent pâturées plus tard dans la saison. D'autres sont uniquement pâturées, notamment les prairies naturelles difficilement mécanisables.

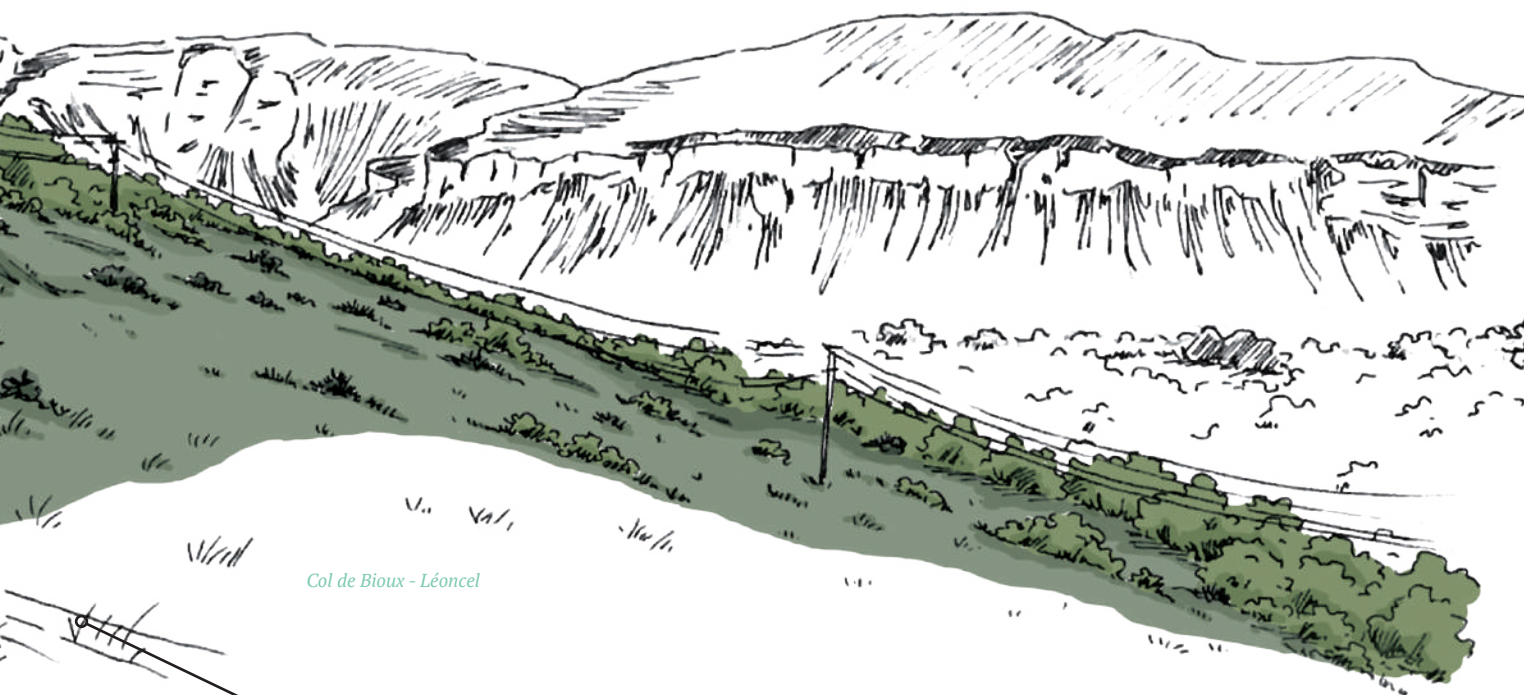
LES « PRAIRIES FLEURIES »

Ce sont des prairies naturelles riches en espèces (faune et flore), non semées (ne pas confondre avec les jachères fleuries !), fauchées et/ou pâturées. La diversité floristique contribue directement à la qualité du fourrage (valeur alimentaire, appétence, souplesse d'exploitation...). Elles contribuent également à la qualité des paysages et à la préservation de la biodiversité (insectes notamment pollinisateurs, reptiles, petits mammifères, oiseaux).

La notion de « prairie fleurie » a fait l'objet d'une définition scientifique que l'on retrouve dans la grille de notation agro-écologique du concours général agricole national (concours des « pratiques agro-écologiques – prairies et parcours »), concours auquel participe le Parc du Vercors, une Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) est également possible pour conserver ces prairies.

PRAIRIES NATURELLES – PRAIRIES TEMPORAIRES

Les prairies temporaires, à la différence des prairies naturelles, sont des prairies semées pour quelques années qui peuvent alterner avec d'autres cultures dans le cadre d'une rotation sur les mêmes parcelles. Les prairies permanentes correspondent désormais à une prairie de plus de 5 ans ; c'est une définition administrative.



Col de Bioux - Léoncel

Les clôtures, fixes ou mobiles, indiquent la présence d'un troupeau en pâturage. Les prairies de fauche ne sont généralement pas clôturées mais demandent le même respect car elles ne doivent pas être foulées ; l'herbe couchée, plus difficile à récolter, s'abîme et donne un mauvais fourrage pour les animaux.

O.Q.P. 20

CONSTRUIRE LES PAYSAGES AGRICOLES DE LA TRANSITION, RÉSILIENTS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique et les transitions écologique et énergétique conduisent à réinterroger le modèle agricole sous tension et soumis aux logiques d'un marché globalisé. La demande sociale pousse à des évolutions en faveur d'une agriculture résiliente, plus locale, liée à son terroir, et basée sur des pratiques biologiques. L'agriculture contribue depuis des siècles à la composition des paysages de plaine et de montagne.

Favoriser la diversité des cultures et des élevages, c'est contribuer à ne pas rendre vulnérable une petite région agricole du Parc et les exploitations qui y sont installées en cas de dégâts causés par une espèce invasive, une maladie, etc. L'agroécologie, selon différentes formes possibles, est une approche à privilégier.

Il convient alors de porter attention à :

- La vulnérabilité des paysages liée à la monoculture (risques sanitaires et ravageurs accrus)
- La vulnérabilité liée au besoin en eau : démarches collectives pour une gestion raisonnée des réserves d'eau et évolution des cultures adaptées (favoriser des espèces non-gourmandes en eau), système de canaux anciens et nouveaux
- La croissance urbaine : limitation de la consommation d'espaces par l'urbanisation - maintien de transition entre les espaces urbains, agricoles et forestiers.

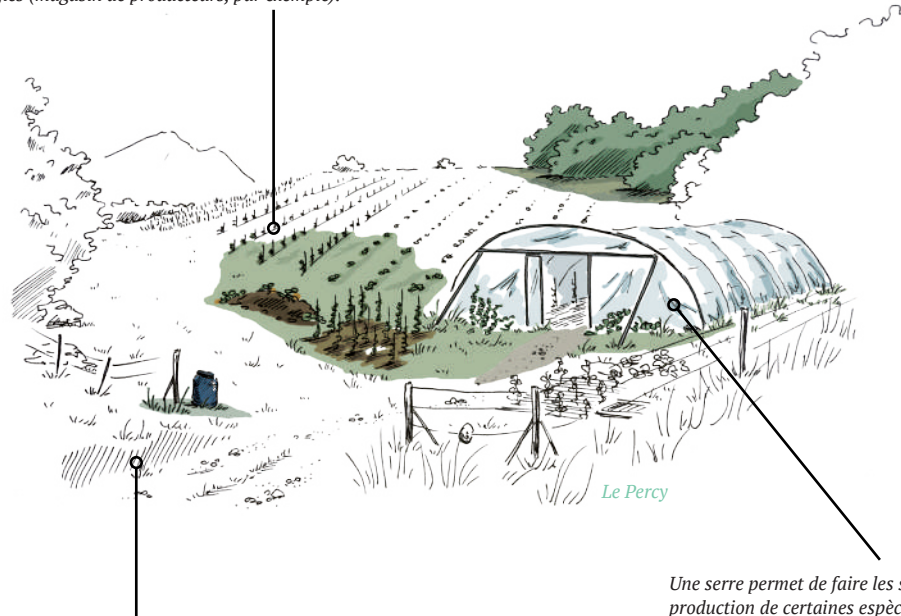
Et il convient d'encourager :

- Les pratiques agroécologiques et agroforestières, comme par exemple, les techniques culturales sans labour pour la préservation des sols, les cultures intermédiaires pour la matière organique, la place de l'arbre dans les parcelles cultivées, dans les parcelles pâturées (matière organique, nouvelle ressource fourragère, ombre, combinaison culture ou élevage avec arbres fruitiers...)
- Des types de culture permettant d'améliorer la capacité nourricière locale, des variétés anciennes qui peuvent se révéler plus résistantes aux aléas climatiques, aux maladies, aux ravageurs...



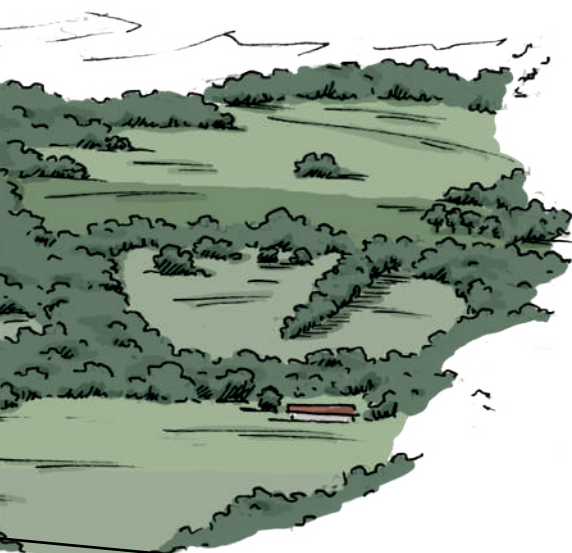
Bocage triévois - Saint-Paul-Les-Monestier

Des productions variées, y compris sur une même parcelle, destinées à la consommation locale permettent de créer des synergies entre cultures. Celles-ci peuvent être destinées à la transformation ou à la commercialisation sur des marchés ou dans des points de vente identifiés (magasin de producteurs, par exemple).



L'irrigation constitue l'une des préoccupations premières de ces espaces. Le changement climatique met en évidence cette problématique et les solutions à imaginer pour sécuriser l'alimentation en eau pour l'agriculture.

Une serre permet de faire les semis, de garantir la production de certaines espèces gourmandes en chaleur ou de permettre d'étendre la production sur plusieurs saisons. Serres et tunnels doivent faire l'objet d'une attention toute particulière au regard des sensibilités paysagères et des règles d'urbanisme lorsqu'ils sont implantés sur les espaces agricoles



CULTIVER EN PRÉSERVANT LES SOLS :

Les techniques de préparation pour la mise en culture ont des effets sur le sol (dégradation de sa structure, minéralisation de la matière organique accélérée, vie du sol chamboulée...). Le travail doit donc être respectueux en limitant, par exemple, le labour.

Une fertilisation par des apports organiques améliore la structure du sol, augmente sa capacité de fixation et de libération progressive des éléments nutritifs, favorise le développement racinaire des plantes.

Une couverture permanente protège le sol et réduit les risques de dégradation de sa structure, à l'aide des matières végétales vivantes ou mortes, grâce à l'apport de matière organique et le développement de l'activité biologique.

L'arbre, isolé, en bosquet ou en alignement (haie), joue de plus en plus un rôle de protection (vent, chaleur...), aussi bien pour les cultures (sol, plantes) que pour les troupeaux (ombre, ressource fourragère...), sans oublier ses apports de matière organique par la décomposition des feuilles et sa ressource en bois, même s'il engendre un travail supplémentaire.

O.Q.P. 21

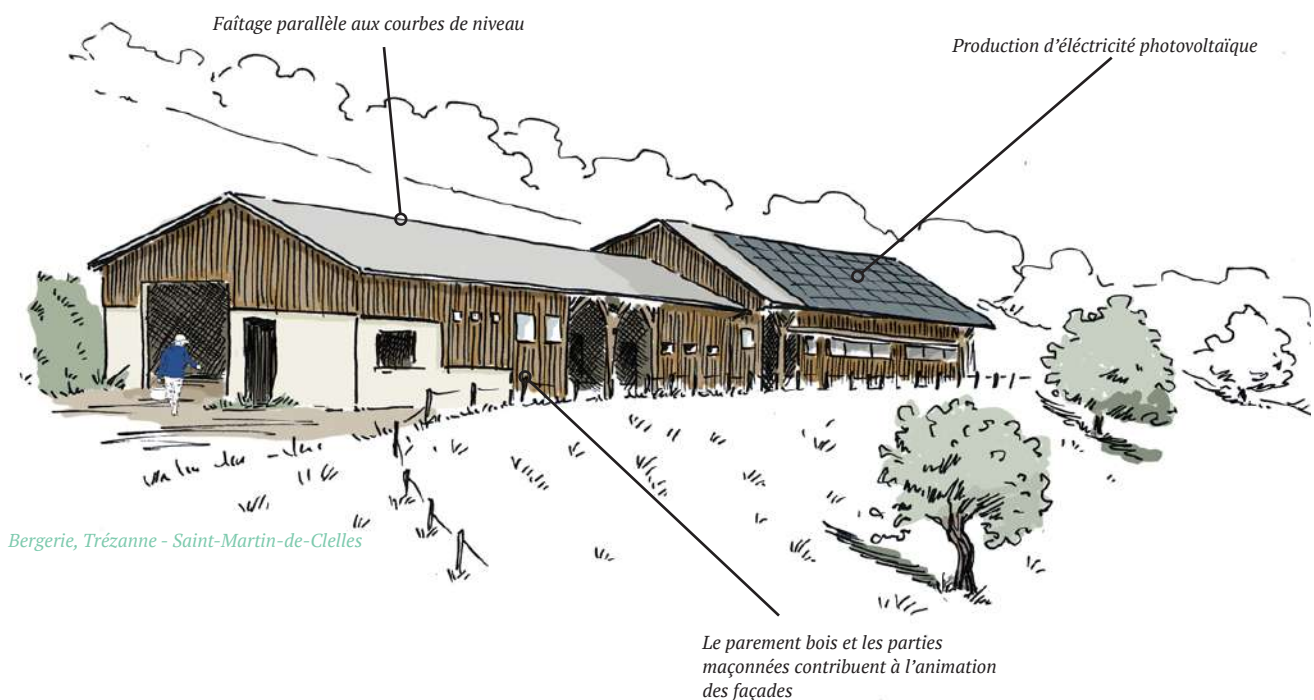
ASSURER L'INSERTION DES NOUVEAUX BÂTIMENTS OU INFRASTRUCTURES AGRICOLES

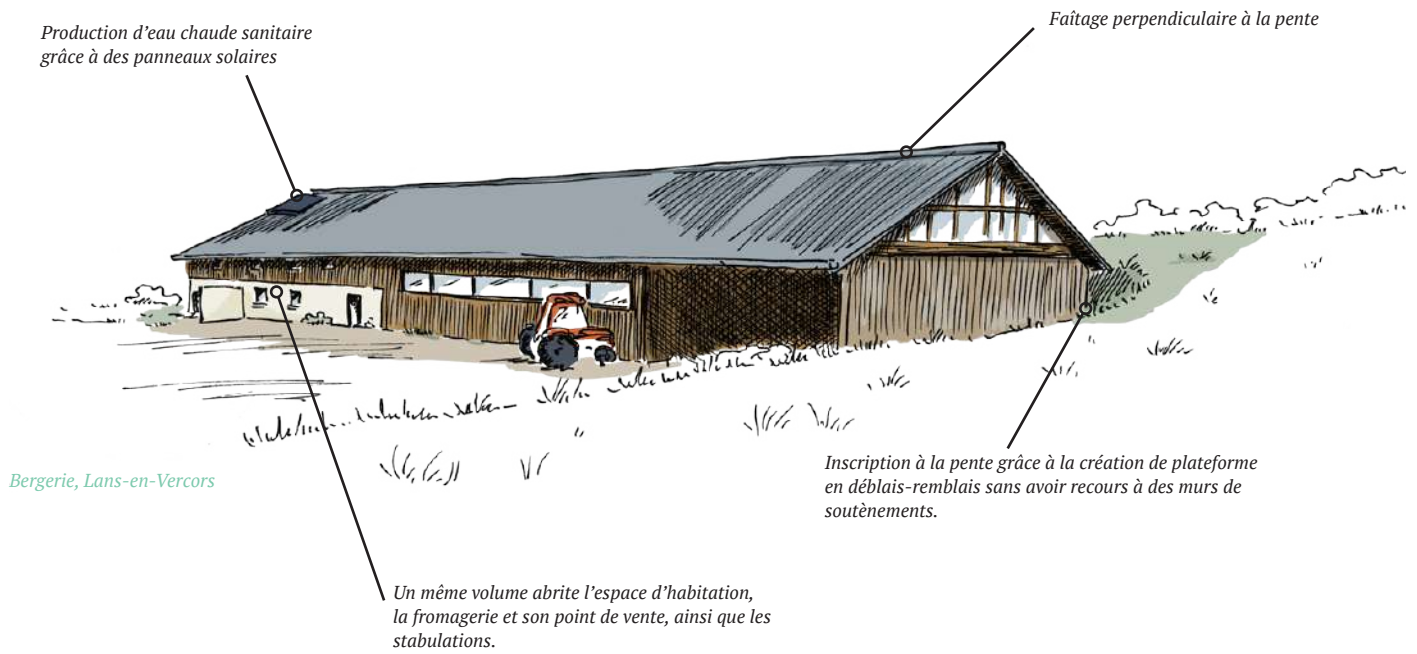
Toute nouvelle construction a un impact paysager fort, d'autant plus quand elle est située dans des espaces à vocation agricole. Bien implantée et bien conçue, elle peut parfaitement s'intégrer voire conjuguer nécessités d'usages, simplicité architecturale et innovation.

Les activités agricoles s'accompagnent de besoins spécifiques de surfaces bâties pour le bien-être animal (et sa survie en hiver), le stockage d'aliments ou des matériels, pour la culture de certaines productions. Anciennement intégrés au sein même des bourgs, les bâtiments se sont progressivement développés à distance des lieux d'habitation. Le principe de réciprocité a progressivement permis de garantir cette distance dans le temps pour que l'activité agricole en place puisse être pérenne au regard des enjeux sanitaires (100 mètres pour les entreprises agricoles ICPE* et 50 mètres sans classement ICPE*). D'autres infrastructures, comme les serres ou les tunnels, peuvent être nécessaires à l'activité agricole. De même, l'habitation peut parfois être admise sur l'exploitation lorsque l'activité le justifie. Tous ces éléments bâtis nouveaux, souvent des grands volumes, imposent une réflexion approfondie en amont pour travailler sur leur implantation (accès, topographie, volumétrie, coloris et nature des matériaux choisis en façade et en toiture).

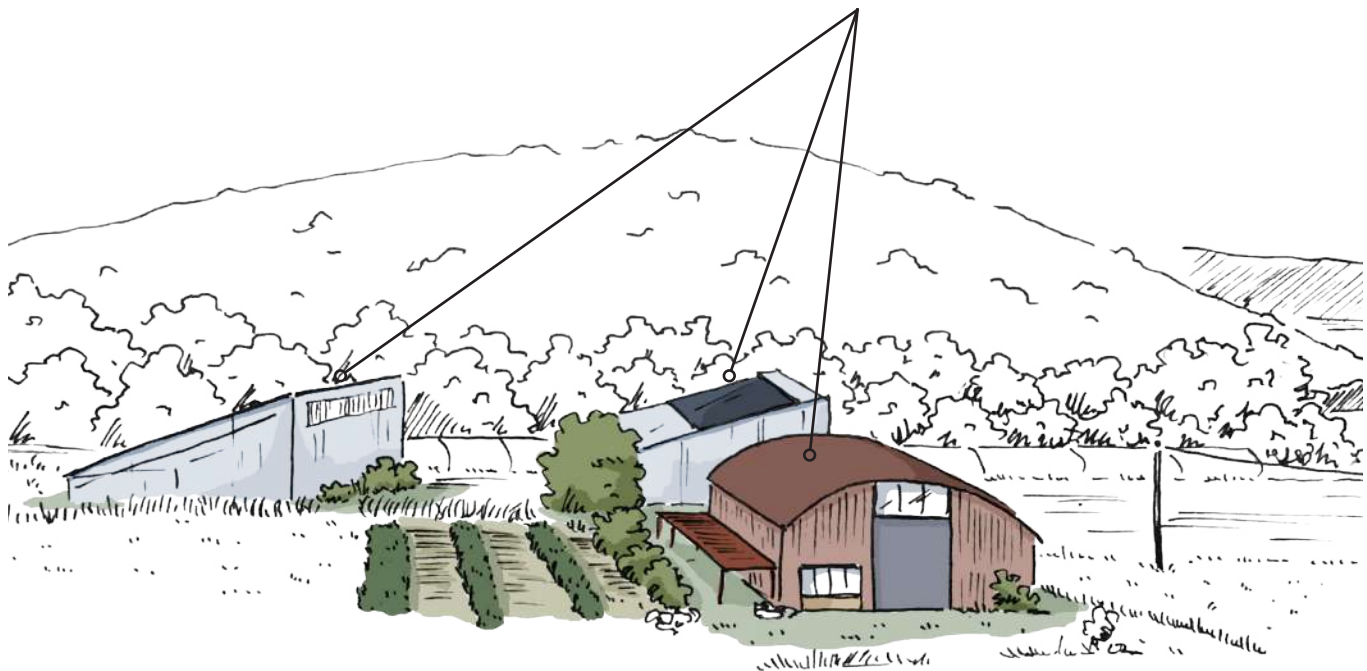
Les espaces attenants accompagnés par une végétation adaptée (haies vives, alignements d'arbres brise-vent, quelques arbres isolés) participent à l'inscription de ces nouvelles constructions dans le paysage. Ces dernières peuvent être le fruit d'un collectif d'agriculteurs. Ceci permet de faire converger des besoins et de créer des complémentarités entre activités. Ces mutualisations évitent, de ce fait, le mitage du paysage agricole. Des recommandations particulières pourront être formulées lorsque ces bâtiments se trouvent dans des secteurs à forts enjeux liés à la biodiversité. En effet, les abris pour la faune ayant un rôle d'auxiliaire des cultures doivent pouvoir être intégrés dès la conception des constructions. Ces surfaces couvertes peuvent enfin faire l'objet d'une production d'énergie renouvelable. Ici aussi, ces installations sont à penser dans un projet global qui déterminera les détails d'exécution des éléments apposés à la toiture (châssis, type de panneaux).

Pour les serres et tunnels ayant souvent un impact paysager très fort, au-delà des règles des documents d'urbanisme, pour s'inscrire au mieux dans le paysage, une réflexion doit être menée sur leur localisation, leurs dimensions et couleurs. La végétation peut ici avoir un rôle d'accompagnement essentiel. Elle sera prévue dès la conception de ces ouvrages.





La logique d'implantation cohérente des constructions sur la parcelle permet de prévoir les circulations, les usages et regrouper les bâtiments. La mutualisation des besoins dans le cadre de démarches collectives peut également participer à limiter le mitage des espaces ruraux



Ensemble de bâtiments d'exploitation, Ourches

O.Q.P. ASSURER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES ENTRÉES DU PARC

22

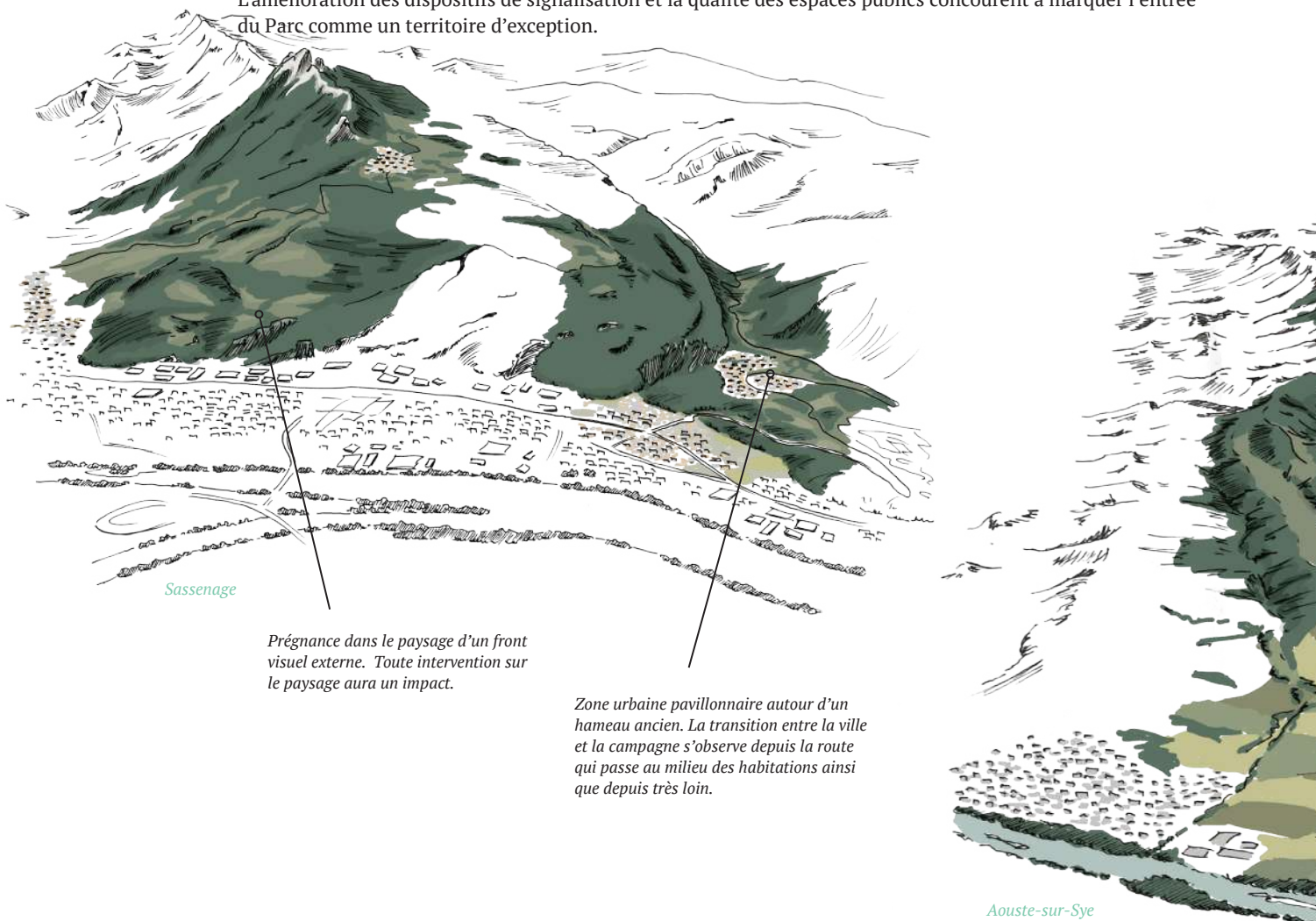
Le territoire du Parc du Vercors, massif préalpin, se caractérise par un relief monumental entouré de vallées et plaines alluviales. Les communes au pied de ces reliefs constituent des portes d'entrée. Elles sont mises en valeur par des paysages d'une grande force.

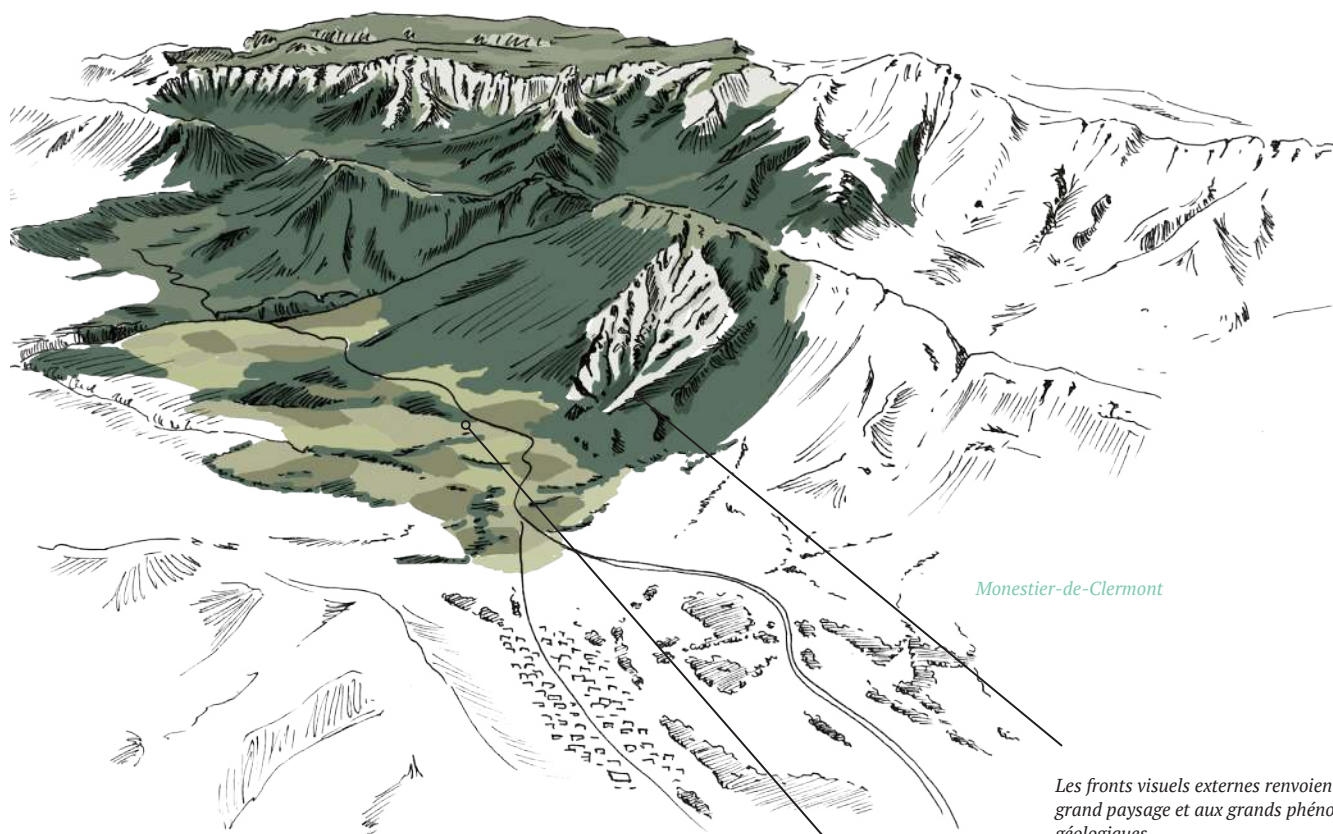
Les routes et sentiers sont les éléments structurants de la découverte de ces panoramas singuliers. Les entrées de Parc renvoient, dans une grande partie des cas aux fronts visuels externes identifiés au plan de Parc.

Les aménagements à l'échelle du bourg, du hameau ou de la séquence routière qui marquent l'entrée doivent faire l'objet d'une attention toute particulière. Pour certaines localités, cette "porte" est aussi liée à un ou plusieurs sites remarquables à forts enjeux de biodiversité, paysagers et architecturaux. Ces richesses renvoient à la qualité du cadre de vie des habitants et également aux enjeux touristiques. Le soin apporté à la requalification des sites, aux nouveaux aménagements ou à l'inverse la mise en défens de certains secteurs répondent à cet objectif.

Certaines entrées donnent à voir des espaces d'activités économiques ou sites d'exploitation comme les carrières. Il s'agit de proposer des démarches multiacteurs pour travailler à la requalification de l'existant ou éviter, réduire ou compenser les atteintes à ces localités lors de nouveaux projets.

L'amélioration des dispositifs de signalisation et la qualité des espaces publics concourent à marquer l'entrée du Parc comme un territoire d'exception.

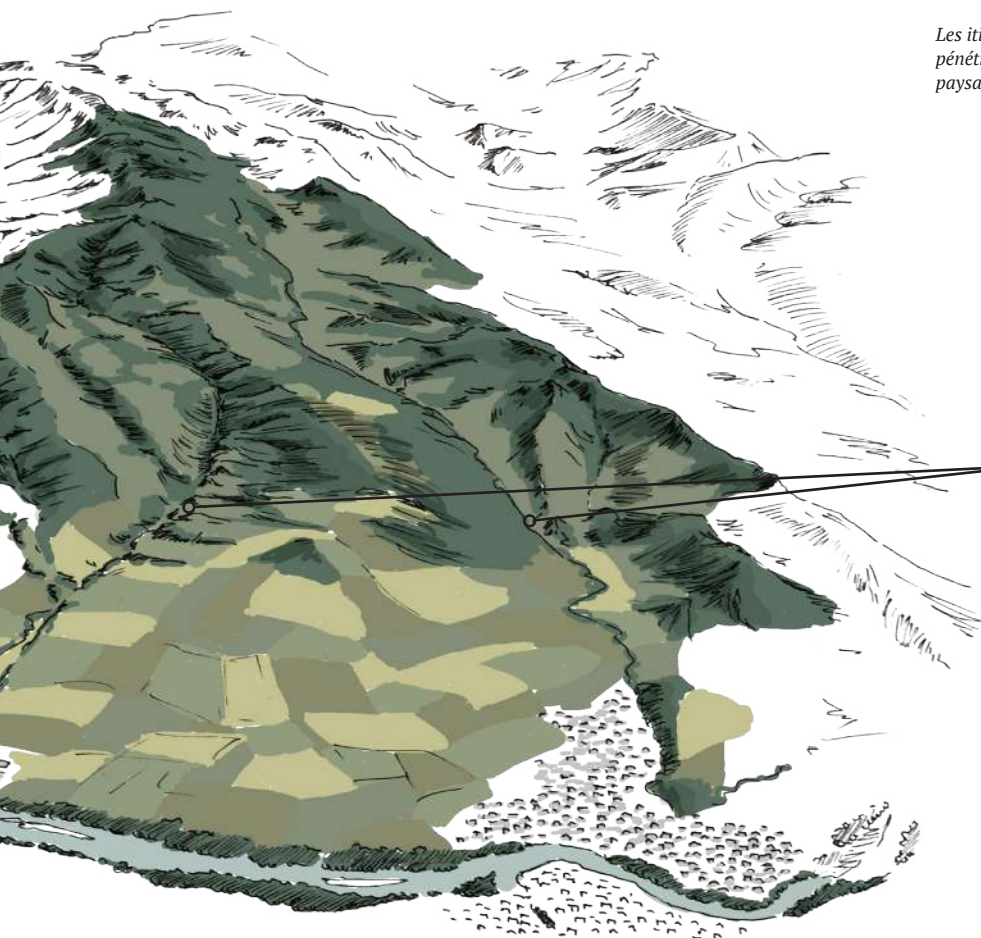




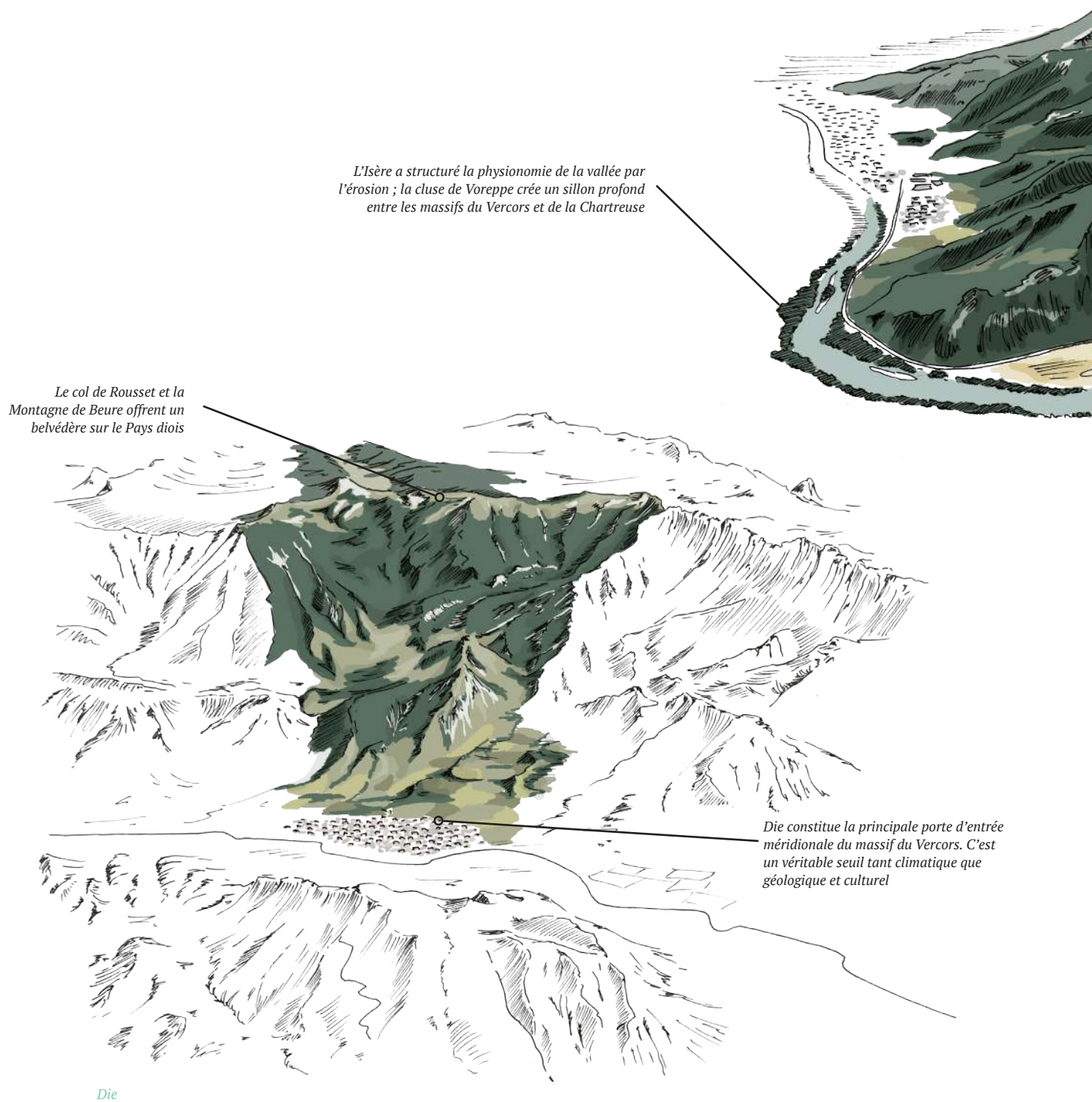
Monestier-de-Clermont

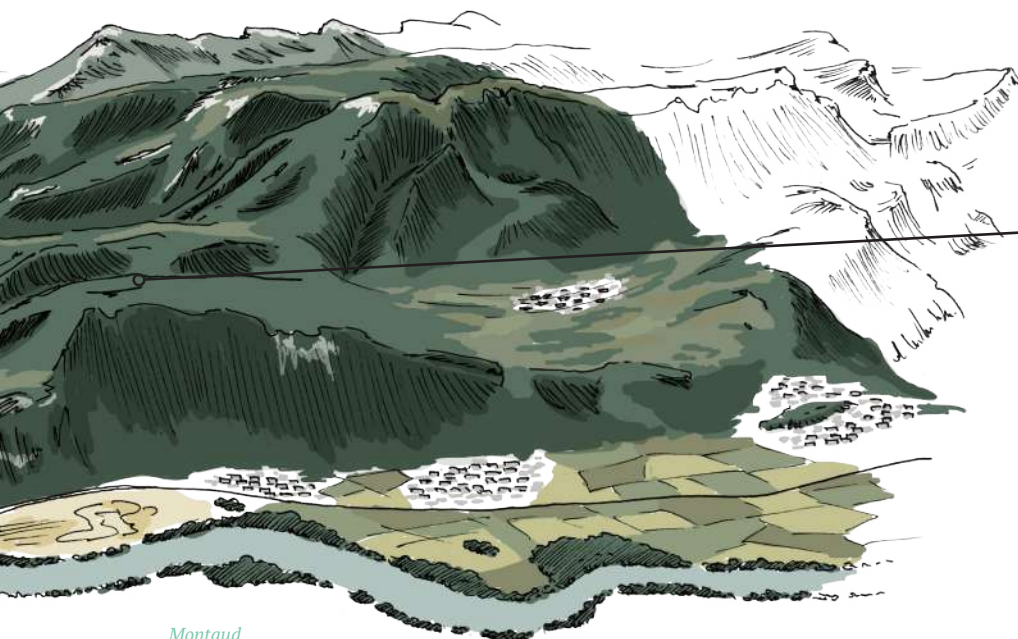
Les fronts visuels externes renvoient au grand paysage et aux grands phénomènes géologiques

Les itinéraires routiers permettent de pénétrer dans le Parc et traversent des paysages remarquables



Les vallées de la Gervanne et de la Sye constituent les axes de découverte vers le massif du Vercors depuis la ville-porte de Crest

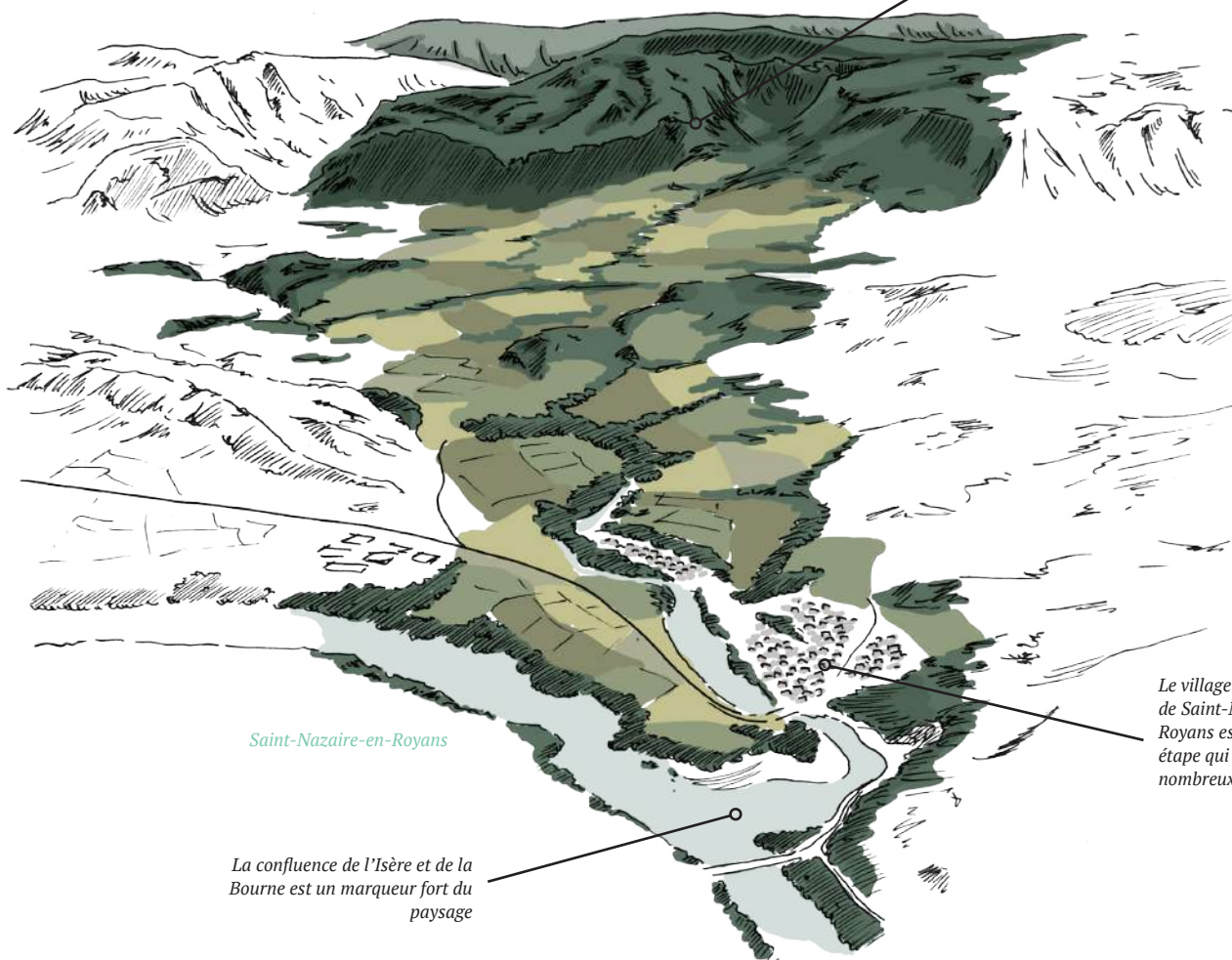




Montaud

Les premiers reliefs à l'extrême nord du Vercors sont visibles depuis le plateau de Chambaran et le Voironnais. Les montagnes de la Clé et le Bec de l'Échaillon constituent des signaux forts dans le paysage.

Les vues lointaines permettent de découvrir les contreforts occidentaux du Vercors, les combes et les gorges emblématiques



Saint-Nazaire-en-Royans

La confluence de l'Isère et de la Bourne est un marqueur fort du paysage

Le village patrimonial de Saint-Nazaire-en-Royans est une première étape qui accueille de nombreux visiteurs

O.Q.P. MENER DES ACTIONS DE QUALIFICATION DES TRAVERSÉES DE VILLES ET VILLAGES

23

Traverser un village ou une ville donne à voir ses atouts tandis que le soin apporté à celui-ci ou à celle-ci contribue à la qualité de vie des habitants. Cette traversée peut également donner l'envie de s'arrêter aux personnes de passage.

L'accompagnement paysager des espaces publics souvent liés à la route peut à la fois améliorer les usages quotidiens des habitants et résoudre certains problèmes de sécurité routière.

La végétalisation et le fleurissement, en favorisant les espèces locales, vivaces et attractives pour les pollinisateurs, jouent un rôle social et environnemental important. Cela peut participer également à la sécurité des usagers de la route. À l'entrée d'un village, un alignement de tilleuls ou d'érables, par exemple, contribue à la réduction de la vitesse des automobilistes et évolue au fil de saisons.

La requalification de la chaussée et des abords en centre-bourg, tout en respectant les gabarits notamment pour le passage des grumiers, peut favoriser la création d'espaces dans l'état d'esprit d'une centralité vivante et accueillante pour tous les usages et usagers. Le mobilier urbain, la signalétique, le soin apporté aux façades des bâtiments publics ou privés, la réhabilitation du patrimoine vernaculaire, l'éclairage public sont des exemples des éléments participant à la qualité des traversées des villes et villages.



Méandre entrée/sortie

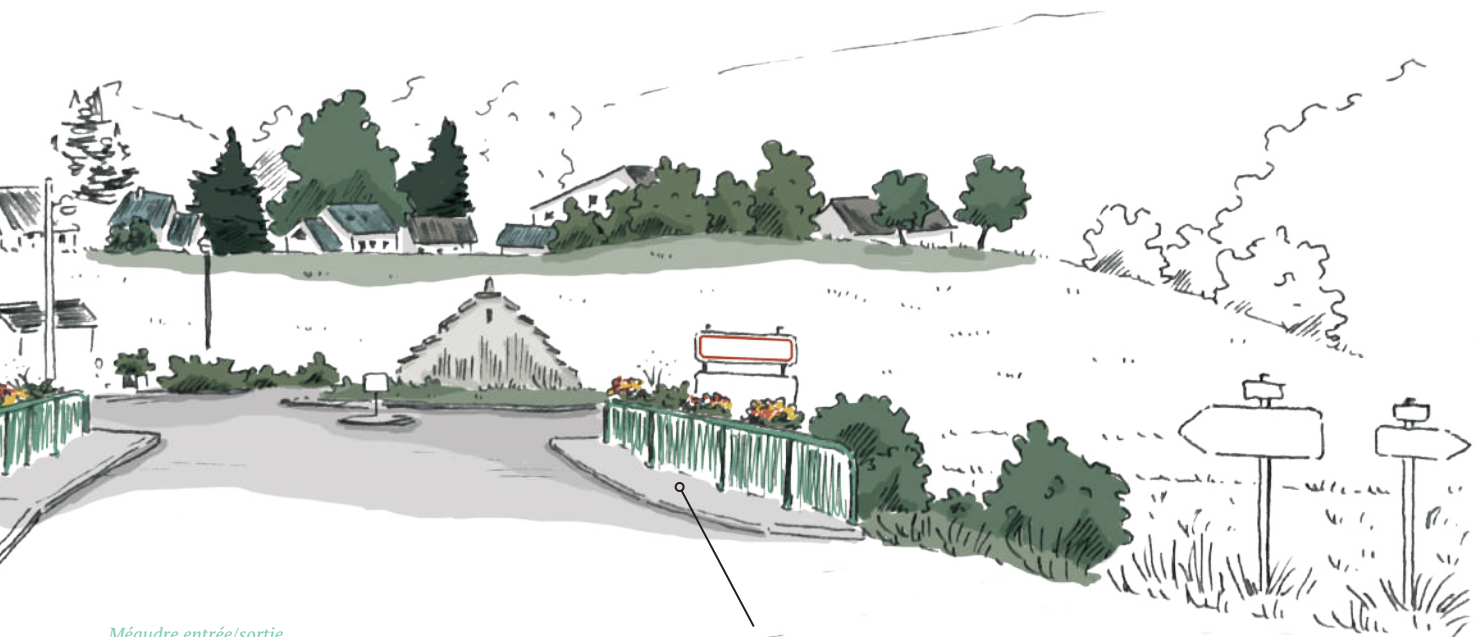
*Le trottoir permet la circulation des piétons.
La jonction avec l'espace agricole passe ici par
la végétation naturelle et un empiérement qui
rappelle la tradition des chemins lauzés.*



Méandre centre villageois

Le mobilier urbain est ici discret mais efficace ; il convient de l'adapter à l'esprit villageois ainsi qu'à l'ampleur de l'espace public concerné, voire de le penser comme un élément amovible pour faciliter le déneigement

Dans le village, la signalisation respecte les modèles proposés dans le Cahier signalétique édité par le Parc du Vercors.



Méandre entrée/sortie

Une fois dans le village, de modestes aménagements signifient à l'automobiliste la nécessité de ralentir et le partage de l'espace avec les modes doux.

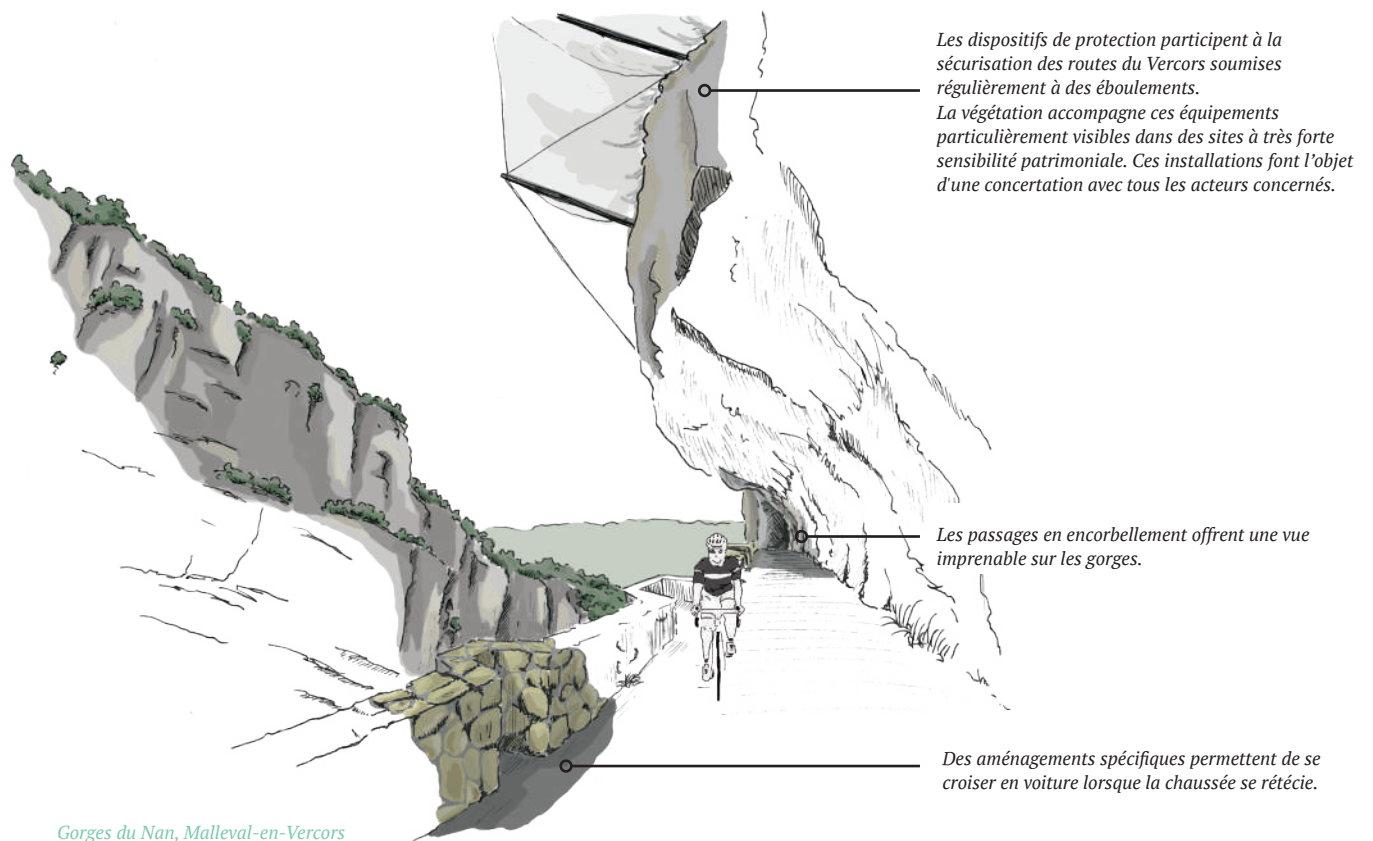
O.Q.P. TRAITER QUALITATIVEMENT ET DE FAÇON COHÉRENTE LES ROUTES ET LES ABORDS

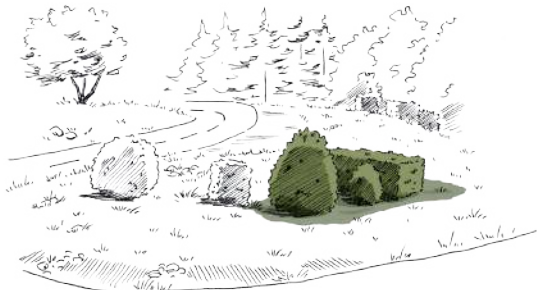
24

Les routes du Vercors sont à la fois des supports à la mobilité du quotidien et des éléments forts du patrimoine. Le ruban routier s'accompagne par de nombreux éléments qu'il faut entretenir et restaurer régulièrement.

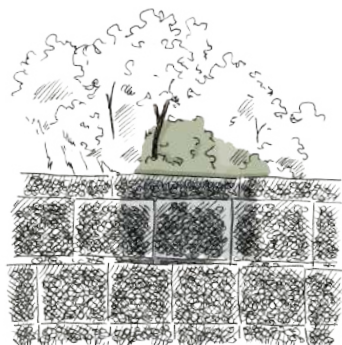
Les aléas climatiques et les conditions géomorphologiques conduisent à des interventions parfois très lourdes (installation de filets de protection, restauration après éboulement ou glissement de terrain). Il s'agit de penser toutes ces interventions dans un contexte global sensible pour les paysages et la biodiversité. Il est donc nécessaire de programmer les travaux à la bonne saison (entre septembre et mars dans l'idéal) et de choisir les bons matériaux selon les caractéristiques de la route concernée.

Les ouvrages d'art ou de franchissement, les parapets, les glissières de sécurité, les délaissés routiers, la signalétique et l'éclairage public, les soutènements et talus, la végétation sont autant d'éléments devant faire l'objet d'une démarche qualitative. La pierre, le bois et éventuellement le fer font partie des matériaux de base à mettre en œuvre de manière sobre pour s'assurer d'un dialogue cohérent avec les paysages au fil des saisons. Les éléments de signalisation routière ou directionnelle, normalisés, contribuent à la valorisation des patrimoines du Vercors.

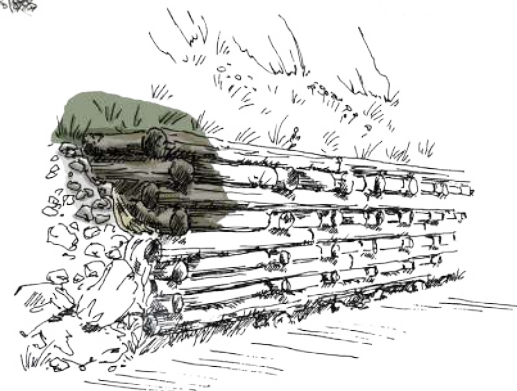




Buis taillés en bord de route



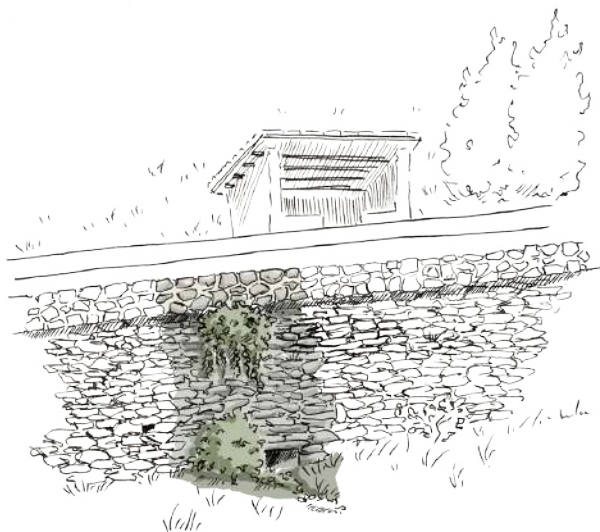
Soutènement en gabions



Soutènement en bois massif



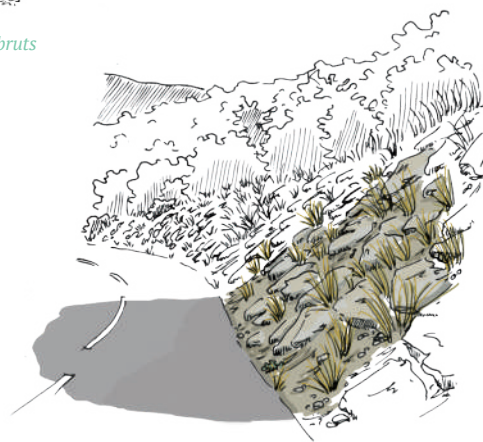
Glissière bois



Soutènement patrimonial en moellons bruts



Parapet en pierre dans la Drôme



Talus stabilisé en pierre et végétalisé



Mur de soutènement en pierre

O.Q.P. 25

CONSERVER OU RESTAURER LES PAS OU PORTIONS DE SENTIERS PATRIMONIAUX SOUMIS À DE FORTS ALÉAS CLIMATIQUES OU CONTRAINTES GÉOMORPHOLOGIQUES

De nombreux sentiers du Vercors ont une dimension historique et patrimoniale. Ils témoignent de l'intensité des relations entre les montagnes et les plaines, ce depuis l'époque mésolithique, comme l'indiquent les nombreuses recherches archéologiques. Ces chemins parfois pavés pour faciliter le passage des mules et bestiaux ont fait l'objet, bien avant les routes carrossables, de travaux considérables et peuvent être bordés d'arbres pluricentennaires.

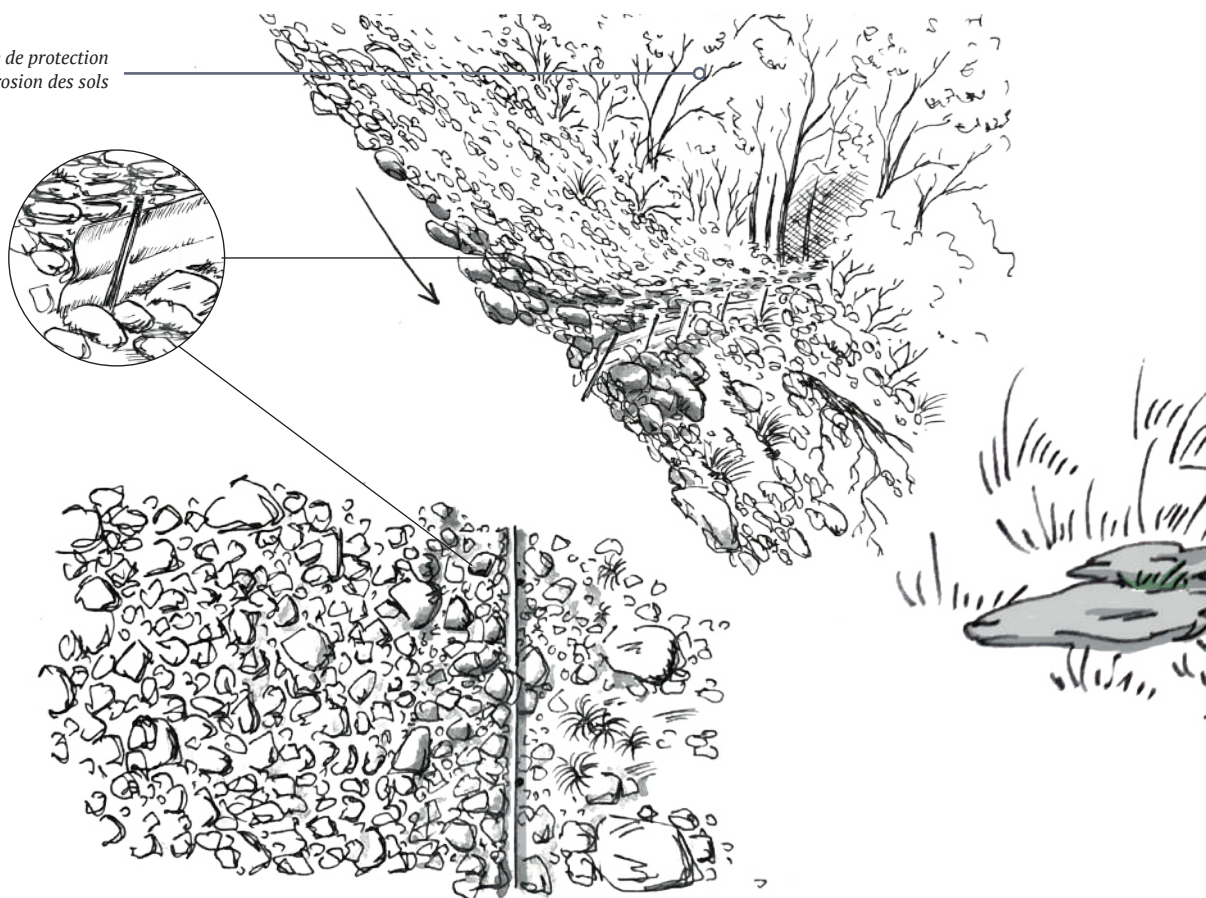
Ils constituent aujourd'hui un réseau de découverte du Vercors en modes de déplacement doux d'une valeur inestimable et sont également des axes de circulation tout à fait actuels pour les loisirs et les activités pastorales, par exemple.

Afin de maintenir ce réseau en état, un effort particulier doit être consenti sur les "pas" emblématiques pour garantir l'accès sans dénaturer les lieux. Seront favorisés les murs en pierres sèches le long du sentier et une approche globale du versant, souvent soumis à des phénomènes exceptionnels en lien avec les évolutions climatiques. Sur les sentiers identifiés comme historiques, tout futur projet d'aménagement impactant tout ou partie de leur linéaire fera l'objet d'un examen minutieux, quitte à en déduire une incompatibilité et envisager l'évitement.

En effet, un certain nombre de chemins de très grande qualité ont disparu et il s'agit ici de garantir la conservation de ce patrimoine. D'un point de vue juridique, la conservation des chemins ruraux permettant de desservir différents lieux structurants d'une même commune ou de relier différentes communes entre elles, fera l'objet d'une attention particulière afin qu'ils ne disparaissent pas du patrimoine des communes.

La végétation joue un rôle de protection face à l'érosion des sols

L'assiette des sentiers est parfois dans l'axe d'un pierrier soumis à des éboulements... Il s'agit de trouver des dispositifs de soutènement pérennes pour maintenir le sentier en état



Pas de l'Allier - Échevis

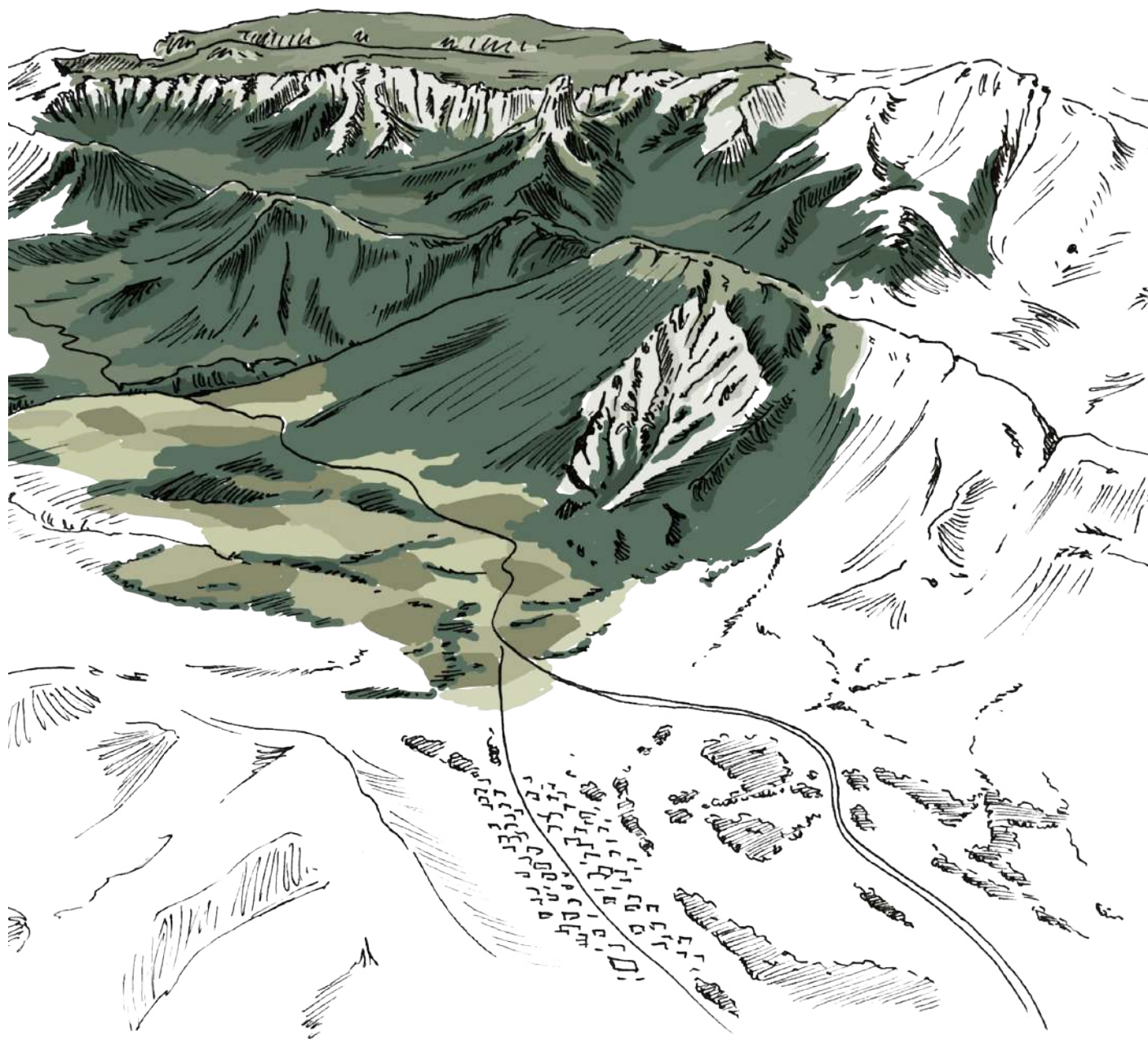


Les sentiers patrimoniaux dont l'usage est ancestral ont été créés grâce à des ouvrages de soutènement ou de franchissement en pierre. Entretien régulièrement, ils peuvent continuer à jouer leurs rôles qui continuent d'évoluer.

Les murs en pierre adossés à un aplomb rocheux permettent d'ajuster la pente et de franchir les reliefs.

Le sentier empierré facilite le passage des humains et des animaux.

Pas de l'Allier - Échevis



Parc naturel régional du Vercors

Maison du Parc
255, chemin des Fusillés
38250 Lans-en-Vercors
Tél. : 04 76 94 38 26
www.parc-du-vercors.fr